

Mali : Quatrième revue de l'accord de trois ans au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation pour non observation d'un critère de réalisation; communiqué de presse

Conformément à la quatrième revue dans le cadre de l'accord de confirmation au titre de la demande de dérogation à des critères de réalisation, les documents suivants ont été publiés et sont inclus dans ce dossier :

- le rapport des services pour la quatrième revue dans le cadre d l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation pour non observation d'un critère de réalisation préparé par une équipe des services du FMI, à la suite des discussions conclues le 19 avril 2006 avec les représentants du Mali sur les développements et les politiques économiques. Le rapport des services a été achevé le 29 juin 2006 à l'aide des informations disponibles au moment de ces discussions. Les vues exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe des services et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.
- Communiqué de presse 06/158.

Le document qui figure sur la liste qui suit a été publié séparément :

Lettre d'intention envoyée au FMI par les autorités maliennes.*

*Peut-être aussi incluse dans le Rapport des Services

La politique de publication des rapports des services et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

En vue d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires qui peuvent être envoyés par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante

Fonds Monétaire International • Services des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201
Adresse électronique: publications@imf.org Internet: <http://www.imf.org>

Prix: 15 \$ l'exemplaire

**Fonds Monétaire International
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

MALI

Quatrième revue de l'accord de trois ans au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et demande de dérogation pour non observation d'un critère de réalisation

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Michael Nowak et Mark Plant

29 Juin 2006

- **Discussions.** Du 6 au 19 avril 2006, une mission a séjourné à Bamako et a rencontré M. le Président Touré, M. Maïga, le Premier ministre, M. Traoré, le Ministre des finances, M. Traoré, le Directeur national de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et d'autres hauts fonctionnaires. La mission a aussi rencontré des représentants du secteur bancaire, des milieux d'affaires et de la société civile. La mission se composait de MM. Lane (chef de mission), Anayiotos, Mills et Thomas (tous AFR) et de M. Wane (Représentant résident).
- **Relations avec le FMI.** Le FMI soutient le programme économique du Mali pour 2004–07 avec un accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) approuvé en juin 2004. L'accès total dans le cadre de l'accord est de 9,33 millions de DTS, soit 10 % de la quote-part, dont 5,32 millions de DTS ont été décaissés (appendice I). Un montant additionnel de 1,33 million de DTS deviendra disponible lors de l'achèvement de la présente revue. La Banque mondiale soutient également le programme du Mali au moyen de crédits liés aux projets et de crédits d'ajustement (appendice II). La pièce jointe I est la lettre d'intention du ministre de l'Économie et des Finances du Mali. Les autorités demandent à être dispensées d'observer l'un des critères de réalisation structurels—l'identification des réformes du régime de retraites de la fonction publique. L'allègement de dette IADM, qui totalise 75,1 millions de DTS (ou 62,4 millions de DTS si l'on exclut le reste de l'assistance due au titre de l'initiative PPTE), a été fourni le 6 janvier 2006.
- **Évolutions politiques et régionales.** Des élections présidentielles sont prévues pour février 2007 et des élections parlementaires pour novembre 2007. Pour la première fois depuis plus de dix ans des troubles civils ont éclaté dans la partie nord-est isolée du pays. La situation politique dans la Côte-d'Ivoire voisine continue d'entraver les relations commerciales et les flux commerciaux qui empruntent le principal axe commercial du Mali vers la côte.
- **Obligations au titre de l'article VIII.** Le Mali a accepté les obligations de l'article VIII et maintient un régime de change libre de restrictions aux transactions extérieures courantes.
- **Publication.** Les autorités prendront une décision quant à la publication éventuelle du rapport après qu'elles en auront pris connaissance.

Résumé analytique	3
I. Évolutions récentes	4
A. Les secteurs de l'agriculture et de l'or sont en plein essor.....	4
B. Le programme budgétaire est dans l'ensemble en bonne voie	6
C. La réforme structurelle présente des progrès inégaux.....	7
II. Entretiens de politique	7
A. Élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour la lutte contre la pauvreté (CSLP)	7
B. Perspectives macroéconomiques à moyen terme	8
C. Possibilités et risques budgétaires	9
D. Progrès du programme de réformes structurelles	13
III. Questions programmatiques.....	17
IV. Évaluation par les services du FMI.....	17
Tableaux	
1. Indicateurs économiques et financiers, 2003–07	20
2. Comptes nationaux, 2003–07.....	21
3. Balance des paiements, 2003–10.....	22
4. Situation monétaire, 2003–06	23
5. Tableaux des opérations financières de l'État, 2003–07	24
6. Perspectives à moyen terme, 2004–10.....	26
7. Classification fonctionnelle des dépenses budgétaires, 2003–06	27
8. Degré de conformité des banques aux normes prudentielles, 2003–05.....	28
9. Objectifs du millénaire pour le développement, 1990–04	29
Figures	
2. Indicateurs de solidité financière, 2002–05	14
3. Marge nette de la CMDT vs. cours international du coton, 2006/07.....	16
Appendices	
1. Relations avec le FMI	30
2. Relations FMI – Banque mondiale	36
Pièces jointes	
1. Lettre d'intention	42
Annexes	
I. Critères de réalisation et indicateurs, mars 2005–décembre 2007	48
II. Mesures structurelles, 2005–07.....	50
III. Protocole d'accord technique.....	52

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

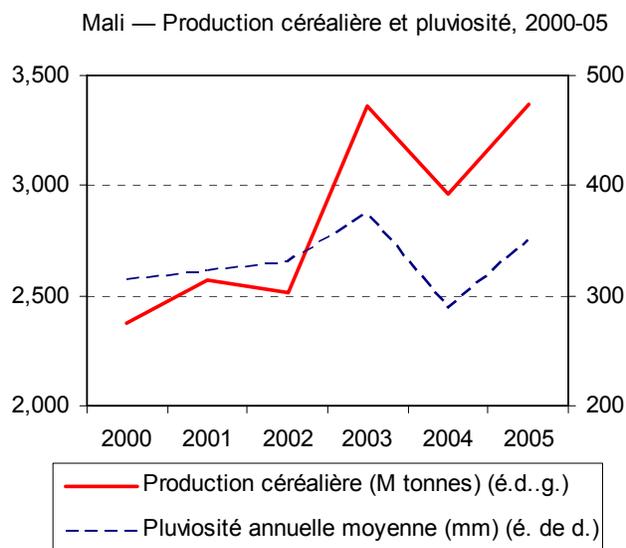
- L'économie malienne connaît un nouvel essor grâce à l'abondante récolte de céréales de 2005/06 et au raffermissement des termes de l'échange. L'inflation est en diminution, et la balance extérieure s'améliore. Les robustes résultats du secteur de l'or et l'allègement de dette ont quelque peu éclairci les perspectives à moyen terme.
- La mise en œuvre du budget 2005 a été satisfaisante. Quelques déficits de recettes sont apparus au début de 2006. Les autorités ont réagi avec des mesures correctives, notamment pour renforcer le contrôle et la valorisation en douane, et pour enrayer la prolifération des exonérations fiscales. Les premières discussions relatives au budget 2007 indiquent que les plans de dépenses des autorités sont pleinement financés.
- La mise en œuvre des mesures structurelles dans le cadre du programme a été inégale. Les préparatifs en vue de la privatisation de la société cotonnière et la réforme des retraites de la fonction publique ont progressé. Cependant, le renforcement du système bancaire et la privatisation des compagnies d'énergie et de télécommunication ont enregistré des retards.
- Les ressources libérées par l'initiative d'allègement de la dette multilatérale en 2006 seront consacrées à augmenter les dépenses publiques en faveur des routes et de l'adduction d'eau. Les autorités demeurent déterminées à ne contracter d'emprunts qu'à des conditions fortement concessionnelles. L'harmonisation des appuis budgétaires extérieurs progresse également.
- La prochaine stratégie de réduction de la pauvreté est en cours de préparation. Elle met l'accent sur la sécurité alimentaire, le renforcement de l'environnement des affaires et le développement de l'infrastructure et des axes de transport, à titre de fondation pour une croissance et une réduction de la pauvreté renforcées.
- La mission est aussi parvenue à des accords quant aux prochaines étapes destinées à stabiliser les finances de la société cotonnière, faire progresser la réforme du secteur du coton, renforcer les résultats de plusieurs entreprises d'État (énergie, banques) et améliorer le climat des affaires.

I. ÉVOLUTIONS RÉCENTES

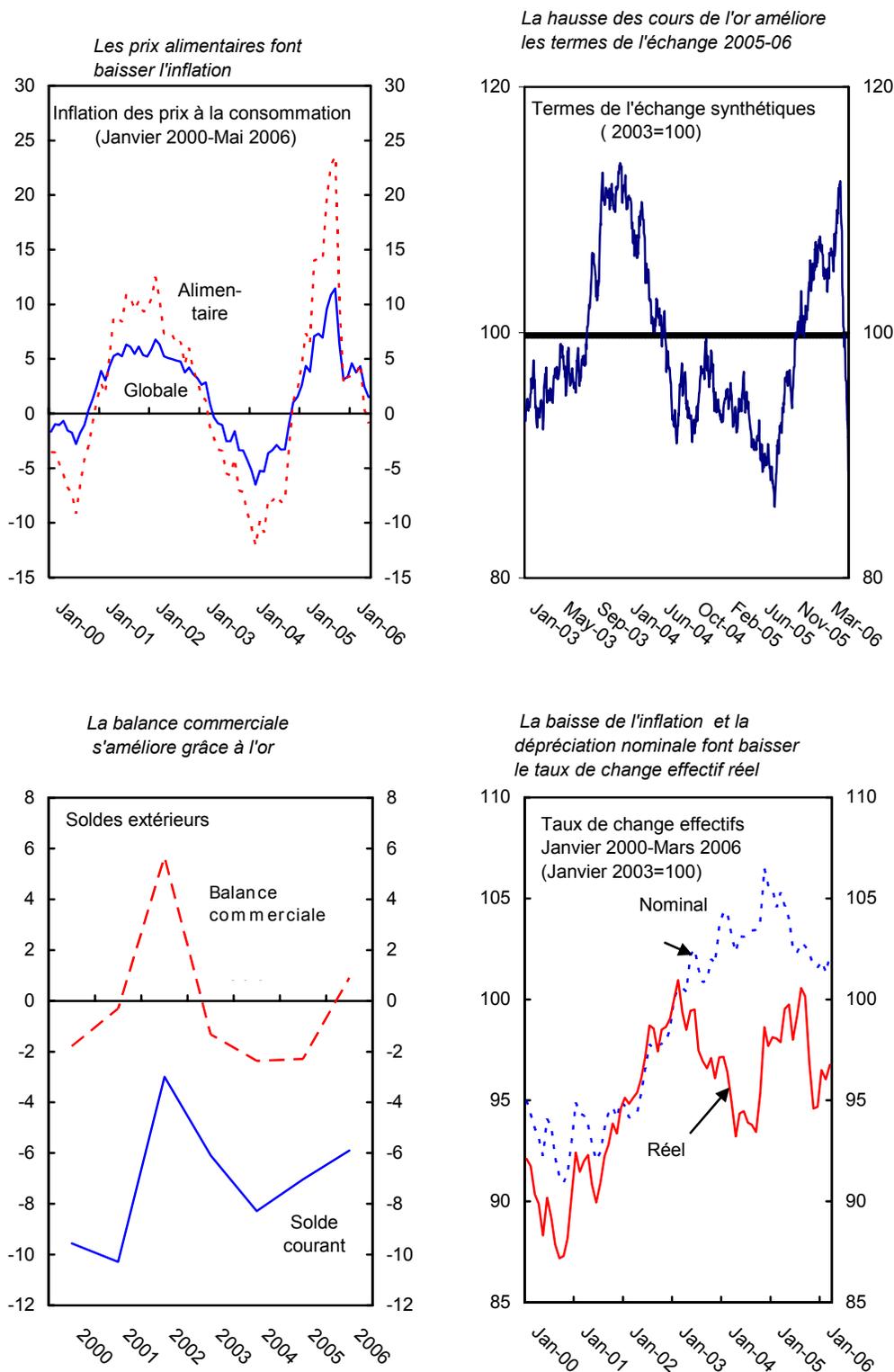
A. Les secteurs de l'agriculture et de l'or sont en plein essor

1. **L'économie connaît un nouvel essor grâce à l'abondante récolte de céréales 2005/06 et au raffermissement des termes de l'échange.** L'inflation ralentit et les soldes extérieurs s'améliorent (tableaux 1–4, figure 1):

- Selon les estimations provisoires, la croissance du PIB aurait atteint 6,1 % en 2005. Des pluies en suffisance ont permis une augmentation de 14 % de la production de riz et de céréales en 2005/06 (qui est prise en compte dans les comptes nationaux de l'année des semailles).
- Les termes de l'échange devraient s'améliorer de 14 % en 2006, d'après les prévisions, la hausse du prix de l'or venant compenser, et au-delà, celle des prix du carburant. La balance commerciale devrait passer d'un déficit de 2 % du PIB en 2005 à un excédent de près de 1 % du PIB en 2006. L'amélioration du solde extérieur courant est plus modeste en raison de l'augmentation des montants de profits transférés à l'étranger. La position des réserves internationales brutes, qui permet de couvrir six mois d'importations, demeure confortable.
- En raison de la chute des prix alimentaires, l'inflation des prix à la consommation sur 12 mois, qui avait culminé à 11,4 % en septembre 2005, est tombée à 1,5 % en mai 2006. Le taux de change effectif réel s'est déprécié depuis la mi-2005, parallèlement à la baisse de l'inflation.



Graphique 1. Mali — Évolution des indicateurs extérieurs et de l'inflation



Sources : autorités maliennes et estimations des services du FMI.

B. Le programme budgétaire est dans l'ensemble en bonne voie

2. Le programme budgétaire est demeuré en bonne voie jusqu'à fin 2005

(tableau 5). Les résultats des recettes en 2005 ont dépassé les objectifs programmés en raison de recettes exceptionnelles en décembre 2005, en particulier de droits de douane, qui ont elles mêmes probablement contribué à l'affaiblissement des recettes du premier trimestre 2006 (voir plus bas). Les dépenses sont

	Opérations budgétaires, 2004-05 (en pourcentage du PIB)		
	2004	2005	2005
	Réalisé	Programme	Réalisé ¹
Recettes et dons	21,4	22,2	22,5
Recettes	17,4	17,6	18,4
Dons	4,0	4,6	4,2
Dépenses totales et prêts nets	24,0	26,3	25,8
Dépenses courantes	13,4	13,8	13,6
Dépenses en capital, prêts nets et autres dépenses	10,6	12,5	12,2
Solde global (ordonnancements) (dons exclus)	-6,6	-8,7	-7,5
Solde global (base caisse) (dons inclus)	-2,3	-4,5	-3,7
Financement extérieur	2,9	4,6	3,9
Financement intérieur	-0,6	-0,1	-0,3

¹ Part du PIB 2005 programmé.

restées ½ % du PIB en deçà des estimations budgétaires, surtout du fait de la sous-exécution du budget de dépenses en capital. Les objectifs de financement intérieur net, de dette extérieure, d'arriérés de paiement, de masse salariale et de solde primaire programmés pour la fin 2005 ont tous été atteints (pièce jointe I, annexe I).

3. **Les débuts de la mise en œuvre du budget 2006 ont été lents.** Les recettes fiscales jusqu'à fin mars sont restées inférieures d'un montant de 0,6 % du PIB annuel aux objectifs programmés, principalement du fait de la faiblesse des perceptions en douane. Cependant, les résultats des recettes se sont améliorés en avril 2006. Un déficit d'appui budgétaire sectoriel de 0,3 % du PIB a aggravé les difficultés de mise en œuvre. En restreignant les dépenses non essentielles, les autorités ont pu respecter le critère de réalisation sur le financement intérieur net pour fin mars 2006¹. L'indicateur de résultats financiers portant sur la masse salariale n'a pas été respecté fin mars 2006. Cependant, les dépenses salariales trimestrielles prévues jusqu'à fin 2006 demeurent compatibles avec l'objectif annuel. Afin de tenir compte de la saisonnalité révisée des dépenses salariales, les plafonds de salaire pour fin juin et fin septembre 2006, ainsi que les critères de réalisation de financement intérieur net, ont été ajustés en hausse de 7,5 milliards de FCFA.

¹ Le plafond du financement intérieur net a été respecté avec une forte marge parce que la BCEAO a réduit les obligations de l'État à son égard sur la base de l'allègement procuré par les comptes de fiducie PPTE et IADM.

C. La réforme structurelle présente des progrès inégaux

4. **Certaines réformes structurelles prévues au programme ont avancé, tandis que d'autres ont connu des retards.** Des six repères structurels applicables à la revue, deux ont été respectés (évaluation de l'impact d'une réforme des paramètres de la caisse de retraite de la fonction publique et approbation de la stratégie de privatisation de la société cotonnière d'État, la Compagnie malienne pour le développement des textiles, CMDT), et un a été atteint avec retard (formation d'un comité de surveillance de la trésorerie de la CMDT). L'achèvement de deux autres repères prévus pour fin mars a été retardé par l'attente de la conclusion de deux études extérieures (nouveau mécanisme de détermination des prix du pétrole et réformes de la compagnie d'énergie d'État énergie du Mali, EdM). Un obstacle légal a empêché la réalisation fin mars du sixième repère structurel (appel d'offres pour la vente des parts de l'État dans la Banque Internationale du Mali).

5. **Les progrès de la restructuration des entreprises d'État ont été mitigés.** La Banque de l'Habitat du Mali (BHM), qui avait été recapitalisée avec 22 milliards de FCFA de fonds publics en novembre 2005, a de nouveau fait face à des difficultés de liquidité en 2006 causées par des retards dans la mise en œuvre d'éléments de son plan de restructuration. Dans le secteur du coton, les actionnaires de la CMDT se sont mis d'accord sur un calendrier révisé de privatisation, satisfaisant ainsi à un repère structurel pour fin décembre 2005 (¶14).² Le 9 mars, le Conseil des ministres a avalisé une proposition de diviser la CMDT en quatre compagnies régionales d'égrenage du coton. Un comité chargé de la surveillance mensuelle des opérations de trésorerie de la CMDT a été autorisé en février 2006 (repère structurel pour fin décembre 2005); les détails opérationnels restent à établir. Pour 2006/07, un accord conclu entre les producteurs, l'État et la CMDT a porté le prix initial du coton à la production à 165 FCFA /kg, soit 5 FCFA/kg au-dessus du niveau de 2005/06.

II. ENTRETIENS DE POLITIQUE

A. Élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour la lutte contre la pauvreté (CSLP)

6. **Les travaux préparatoires du CSLP pour 2007–11 sont en cours.** Deux enquêtes sur la pauvreté et un exercice de définition des coûts de réalisation des objectifs de développement du millénaire (ODM) sont en cours. Des groupes de travail ont été formés avec la participation des parties prenantes. Étant donné que le pays continue de dépendre d'une agriculture à irrigation pluviale, les autorités mettent l'accent sur la sécurité alimentaire—en particulier grâce à une meilleure gestion des stocks

² Les paragraphes indiqués font référence à la lettre d'intention (pièce jointe I).

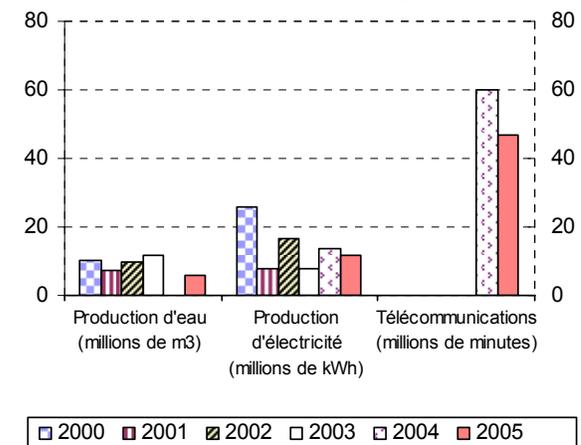
alimentaires—comme but prioritaire de la réduction de la pauvreté. Le projet de stratégie de croissance du CSLP repose sur l'amélioration du climat des affaires et de la gestion des finances publiques et le renforcement de l'infrastructure et des axes de transport. La réalisation de ces objectifs ouvrirait la voie à la croissance dans les industries les plus prometteuses du pays : le riz, le coton, l'exploitation minière, l'élevage du bétail et le tourisme. Le CSLP contiendrait deux scénarios macroéconomiques : i) un scénario en tendance, avec une croissance du PIB de 5,4 % en moyenne; et ii) un scénario optimiste, avec une croissance moyenne du PIB de 7 %, ce qui accélérerait la réduction de la pauvreté et exigerait une mise en œuvre accélérée des réformes structurelles pour relever la productivité. Le projet de stratégie mentionne l'importance de l'alignement du CSLP avec le budget 2007 et un plan de dépenses à moyen terme.

B. Perspectives macroéconomiques à moyen terme

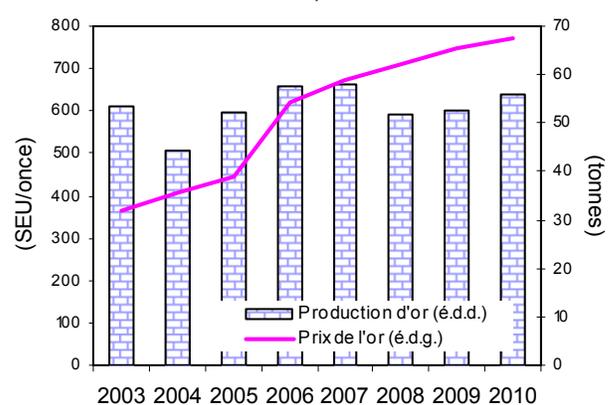
7. **La discussion des perspectives macroéconomiques s'est centrée sur les possibilités de croissance de la production** (tableau 6). Pour 2006 et à moyen terme, la croissance projetée du PIB atteint 5½ % en moyenne (¶3). C'est une croissance à base large (agriculture, mines et services), quoique la production minière devrait être quelque peu instable, selon les projections, en raison des ouvertures et fermetures de mines. Les risques concernent surtout l'agriculture. Dans ce secteur, les gains récents de production reflètent probablement un bon niveau de précipitations et une augmentation des surfaces plantées plutôt que des gains structurels d'efficacité. En outre, les prix du coton, historiquement bas, pourraient limiter l'augmentation de la production cotonnière. En revanche la croissance rapide des services publics marchands (électricité, eau et télécommunications) constatée récemment pourrait se poursuivre, à condition que des mesures soient prises pour améliorer les finances des secteurs de l'eau et de l'électricité. De tels gains permettraient les investissements nécessaires pour assurer la poursuite d'une croissance forte.

8. **La hausse des prix internationaux de l'or stimulerait les recettes fiscales et accélérerait les capacités d'exploration et d'exploitation du secteur minier**, mais les

Mali — Taux de croissance des services publics, 2000-05
(Variations en pourcentage)



Mali — Production et prix de l'or, 2003-10



Sources: COMEX; autorités maliennes.

effets économiques directs sur la main d'œuvre et les intrants seraient relativement modestes. Bien que l'or représente plus de 60 % des exportations, l'étroitesse des sources locales d'intrants essentiels (carburant, produits chimiques et machinerie) réduit la contribution économique du secteur (Encadré 1).

C. Possibilités et risques budgétaires

9. **Les autorités ont proposé plusieurs mesures pour ramener la perception des recettes à des niveaux compatibles avec le budget 2006 et maintenir le budget pleinement financé jusqu'à la fin de l'année (¶6).** Les mesures proposées, qui ciblent de façon appropriée les zones de faiblesse des recettes (par exemple les douanes), devraient être suffisantes, quoiqu'il conviendra de suivre la situation de près. Les principales mesures consistent à renforcer l'application des règles d'origine pour les importations des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) afin de combattre l'évasion des droits de douane ; élargir l'assiette d'imposition des droits d'accise sur les produits, comme précisé dans la directive de l'UEMOA; améliorer la valorisation en douane du contenu des conteneurs en groupage; et renforcer le contrôle des exonérations de droits. En outre, les autorités prévoient de protéger les recettes projetées des droits d'accise sur les produits pétroliers en mettant en œuvre un nouveau mécanisme de détermination des prix couplé aux prix mondiaux (repère structurel pour fin mars 2006). La mise en œuvre de cette mesure a subi un léger retard; les autorités entendent établir le mécanisme peu après l'arrivée à terme prochaine de l'assistance technique d'AFRITAC. L'intégration des systèmes informatiques des administrations fiscales, qui doit être achevée avant la fin de l'année (nouveau repère structurel), améliorera aussi la perception des recettes.

10. **Les projets de renforcer la gestion aussi bien des exonérations que des remboursements d'impôts visent à remédier aux faiblesses de l'administration de l'impôt.** Les autorités suivront de près les exonérations d'impôt en 2006 et visent à éliminer les exonérations discrétionnaires en 2007 (¶7). Les autorités estiment le stock de crédits d'impôts non remboursés fin 2005 à 18 milliards de FCFA, soit 0,6 % du PIB. Le gouvernement et les compagnies auxquelles des remboursements sont dûs négocient déjà les montants exigibles et le calendrier des paiements, financés principalement par les recettes plus élevées que prévu du secteur de l'or.

11. **Les autorités prennent des mesures pour faire face à d'autres risques budgétaires.** Ainsi qu'il est précisé ci-après, un plan d'action est en cours d'application pour renforcer la situation financière de la banque du logement et de la compagnie d'électricité d'État. Le Mali est aussi menacé par une épidémie de grippe aviaire.³ Bien

³ Des cas de contagion d'animal à animal ont été signalés en Côte-d'Ivoire et au Burkina Faso, pays voisins.

Encadré 1. Mali — Production d'or

La production commerciale d'or au Mali a considérablement augmenté depuis l'introduction en 1991 d'un code de l'exploitation minière commerciale. Avec six mines en activité (participation 80 % étranger, 20 % État), le Mali est le troisième producteur d'or d'Afrique. Le secteur minier représente approximativement 12 000 employés (un dixième de l'emploi du secteur formel) dans le segment industriel, et 100 000 de plus dans les mines artisanales.

La production industrielle d'or contribue aux recettes publiques par trois grands canaux: le paiement de redevances (3 à 6 % de la valeur de l'or, en fonction de la date d'ouverture de la mine); l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (encore que toutes les mines sauf une bénéficient d'une exonération d'impôts de cinq ans accordée par le code minier de 1991) ; et le paiement de dividendes sur les participations de l'État. Au cours de la période 2003–05, ces recettes ont atteint en moyenne 1,8 % du PIB et 10,6 % des recettes totales.

Mali — Indicateurs du secteur de l'or, 2003–07

	2003	2004	2005	2006 Proj ¹	2007 Proj
Prix du marché (\$/once troy, moyenne sur la période)	280	410	445	618	670
Coût estimé (\$/once troy)	172	180	200	200	210
Marge (\$/once troy)	108	230	245	418	460
Recettes or/PIB (en pourcentage)	2,2	1,4	1,8	2,5	2,5
Recettes or/exportations d'or (en pourcentage)	18,4	14,9	15,1	15,7	15,6
Recettes or/recettes totales (en pourcentage)	13,5	8,2	9,9	14,8	14,5

¹ Prix à terme de l'or, COMEX .

La flambée récente du prix de l'or—qui est passé d'un prix moyen de \$445/once troy en 2005 à \$700/once troy en mai 2006—a approximativement doublé la marge de profit du Mali sur la production d'or. Quels seront les effets macroéconomiques et autres de cette flambée des prix?

- Impact sur la pauvreté et la société. L'impact direct sur la réduction de la pauvreté et les revenus nationaux devrait être limité, parce que la nature enclavée du secteur exige des technologies à forte intensité capitalistique. Des études sont nécessaires pour évaluer l'impact sur l'activité minière artisanale. Les pressions exercées sur les compagnies minières pour qu'elles fournissent des services publics supplémentaires, notamment par les organisations non gouvernementales (ONG), pourraient s'accroître.
- Taxation. Les augmentations du prix de l'or devraient entraîner des augmentations des redevances, des impôts sur les bénéfices et des paiements de dividendes. Les estimations des services du FMI donnent à penser qu'une augmentation de \$100/once troy du prix réalisé de l'or augmenterait les recettes budgétaires de 14 milliards de FCFA, soit 0,5 % du PIB. Les réserves internationales augmenteraient grosso modo dans les mêmes proportions. L'assistance technique du FMI a recommandé plusieurs mesures pour améliorer la collecte et l'analyse des données du secteur minier.
- Investissement et Exploration. Le prix plus élevé de l'or a déjà entraîné une augmentation de l'investissement (par exemple de 80 millions de dollars EU pour redémarrer la production d'une vieille mine). L'exploration devient elle aussi plus attractive, et pourrait susciter des recettes considérables par la vente aux enchères de licences d'exploration.

que les autorités aient commencé d'élaborer un plan de lutte et aient adressé un appel de fonds aux donateurs, le budget ne comporte pas de ressources pour des programmes de vaccination potentiellement coûteux et problématiques ni pour indemniser un abattage sélectif.

12. Les autorités entendent utiliser les ressources additionnelles fournies par l'allègement de dette au titre de l'IADM pour accroître les dépenses d'infrastructure et de réduction de la pauvreté (encadré 2 et ¶8). Pour 2006, les autorités prévoient de soumettre des amendements budgétaires au parlement afin de dépenser 13 milliards de FCFA (0,4 % du PIB) libérés par les allègements de dette de 2006 pour améliorer l'adduction d'eau et les routes. L'allocation d'un montant additionnel de 3 milliards de FCFA de l'allègement de dette de 2006 sera faite plus tard. Dans les années à venir, les autorités visent à utiliser les ressources libérées par l'IADM pour accélérer les efforts de réduction de la pauvreté. Les dépenses sociales prioritaires sont déjà passées de 23 à 30 % des dépenses totales sur la période 2003–06 (tableau 7). Les autorités entendent continuer de s'appuyer sur des dons et des prêts fortement concessionnels pour financer le budget.

13. Les autorités et les partenaires extérieurs s'efforcent d'améliorer la prévisibilité, la responsabilisation et l'évaluation de l'aide, conformément à la déclaration de Paris sur l'harmonisation de l'aide. Les principales actions comprennent un accord cadre signé en mars 2006 par les principaux fournisseurs d'appui budgétaire (la Banque africaine de développement, le Canada, l'Union européenne, la France, les Pays-Bas, la Suède et la Banque mondiale) sur les modalités de financement et d'évaluation, une étude sur la dépense publique et la responsabilité financière (PEFA), et la poursuite de l'amélioration des systèmes informatiques des dépenses (¶10–11).

14. Les services du FMI et les autorités ont discuté un cadre budgétaire pour 2007 sur lequel reposeront les prochaines discussions budgétaires. Le solde global est le même que pour 2006 sauf quelques dépenses supplémentaires financées par l'IADM. Les recettes augmentent modérément en pourcentage du PIB, principalement du fait de la hausse des dividendes du secteur de l'or. Une augmentation de salaires de 2,6 % pour rattrapage de l'inflation est prévue en janvier 2007 à la suite d'un accord entre le gouvernement et les syndicats de la fonction publique. Les augmentations structurelles de salaire et les projets de nouvelles embauches portent à 8,8 % la croissance de la masse salariale, qui reste presque inchangée en proportion du PIB. Les dépenses courantes non salariales augmentent de 0,2 % du PIB, principalement à cause des dépenses électorales. Le financement extérieur reflète les projections d'appui des partenaires. Le financement intérieur est en essence nul. Le cadre budgétaire indicatif est entièrement financé.

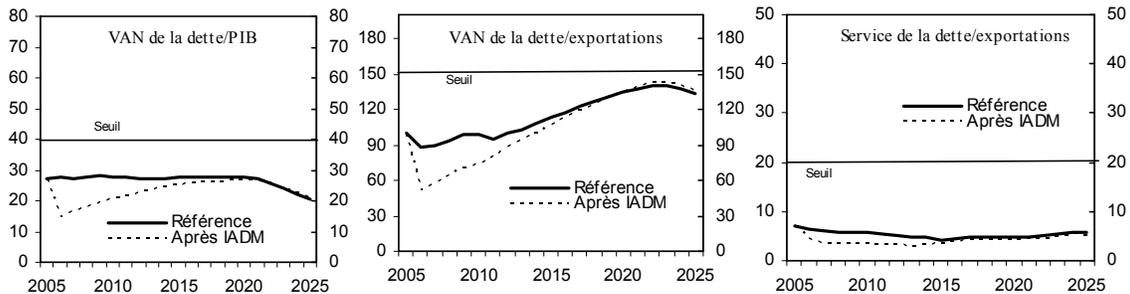
Encadré 2. Mali — IADM et indicateurs de viabilité de la dette

Allègement de dette IADM, 2006–09
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

Institution	Épargne réalisée sur le service de la dette		Allègement total du stock
	2006 ¹	2007–09 (moy.)	
FMI	6,5	4,9	64,7
Banque mondiale/IDA	6,3	12,3	700,5
Fonds de développement africain (FAfD)	2,7	3,5	320,0
Total	15,6	20,7	1.085,2
Total en pourcentage du PIB de 2006	0,5	0,7	34,6

Source: estimations des services du FMI

¹ L'épargne est relative au service de la dette inscrit au budget.

Principaux indicateurs de viabilité de la dette avant et après IADM, 2005–25 ^{1,2}
(en pourcentage)

Source: autorités maliennes et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

¹ Repose sur les mêmes hypothèses macroéconomiques à long terme et d'endettement que l'analyse de viabilité de la dette (AVD) (Rapport du FMI No. 06/73, le 6 mars 2006).

² On suppose que l'allègement de dette IADM débute en janvier 2006 pour le FMI et le FAfD, et en juillet 2006 pour l'IDA.

15. **Les autorités poursuivent la réforme des retraites pour renforcer la position du budget à moyen terme et éviter d'évincer les dépenses de développement prioritaire.** Les autorités ont approuvé un train de réformes des paramètres de la caisse de retraite de la fonction publique, la caisse des retraites du Mali (CRM), le 21 juin (critère de réalisation structurel pour fin mars 2006). Un accord avec les partenaires sociaux ouvrirait la voie à une approbation par le parlement plus tard cette année (le repère structurel porte sur une soumission fin septembre). Le train de mesures identifiées

augmente le taux de contribution, qui passe de 12 % à 24 % (en augmentant la contribution employeur)⁴, relève de 3 ans l'âge du départ en retraite qui passe à 61 ans, élimine les compléments de retraite et indexe les retraites sur l'inflation plutôt que sur la croissance des salaires de la fonction publique. Ce train de mesures réduirait progressivement le déficit de fonctionnement de la CRM d'un niveau de 0,6 % du PIB en 2005 à environ 0,4 % en 2030; en l'absence de réformes le déficit dépasserait 2 % du PIB. Les autorités ont proposé des réformes similaires pour assurer la viabilité financière à long terme de la caisse nationale de retraites gérées par l'État (qui sert les employés extérieurs à la fonction publique), laquelle se trouvera autrement en déficit en 2009.

D. Progrès du programme de réformes structurelles

Renforcement du système financier

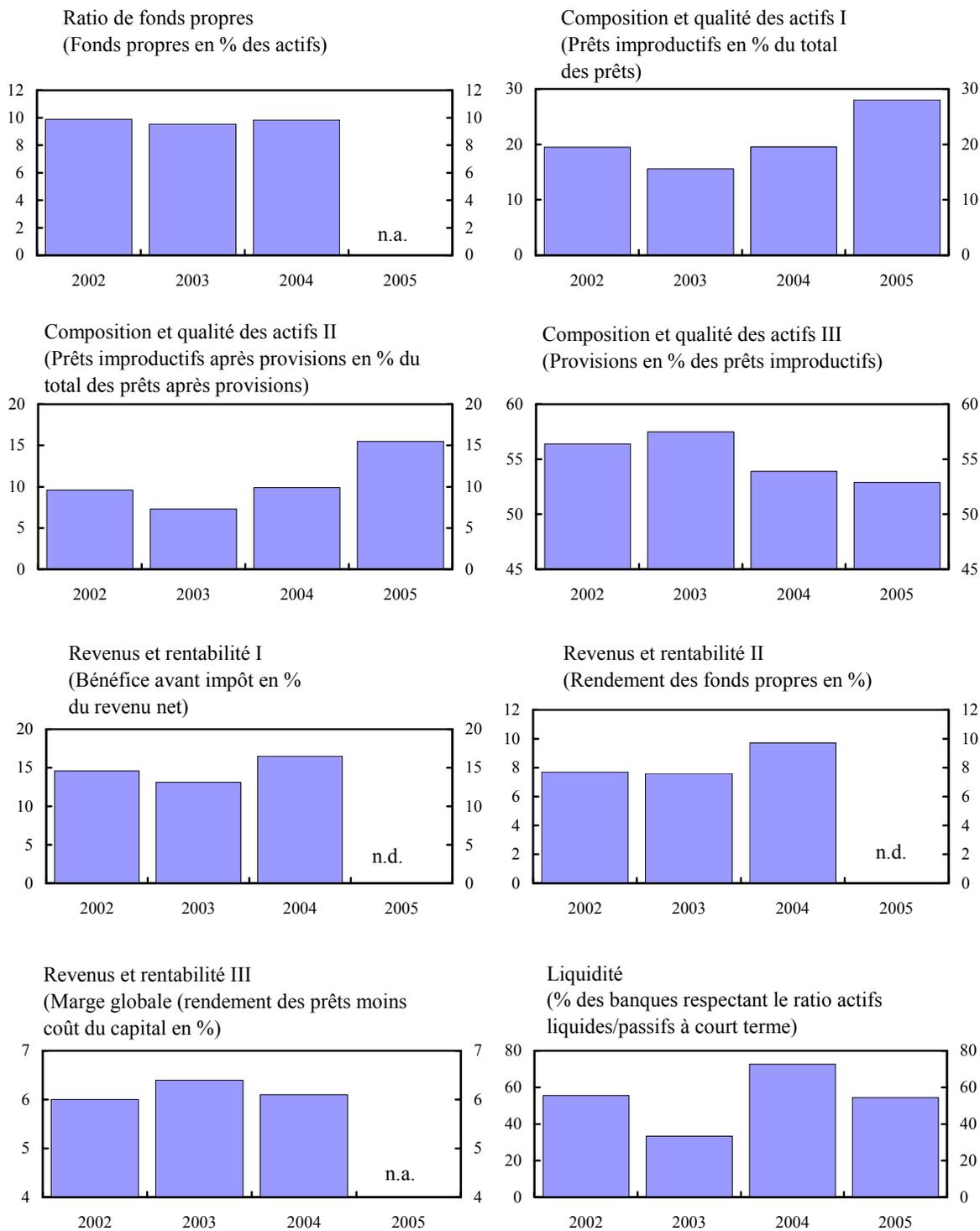
16. **Dans le secteur bancaire, les prêts improductifs sont passés de 20 % à 28 % du total des prêts** (figure 2, tableau 8). Deux facteurs ont contribué à cette augmentation : les modifications de la définition des garanties acceptables pour les prêts immobiliers, problème qui est en cours de résolution au moyen de réformes des titres de propriété, et des problèmes de portefeuille dans une ou deux banques. Fournir aux responsables publics — et peut-être au public lui-même — une gamme plus large de grands indicateurs de la solidité financière (ISF) — tels que le taux de rendement des actifs investis, le taux d'actifs liquides et la position nette ouverte en devises — contribuerait à améliorer la compréhension des risques macroéconomiques que présentent les vulnérabilités du secteur financier. Les autorités prévoient de développer des ISF compatibles avec les réglementations de confidentialité de la BCEAO.

17. **Les mesures pour accroître le rôle du secteur privé dans le système bancaire se sont heurtées à quelques obstacles:**

- En dépit de la recapitalisation, les perspectives d'une prise de participation significative du secteur privé dans la banque de l'habitat (BHM), comme envisagé par le repère structurel de fin juin 2006, sont sombres. Des retards dans la mise en œuvre des contrôles internes et dans l'obtention de lignes de crédit entraînent de perpétuels problèmes de liquidité qui représentent un risque substantiel pour le budget. Étant donné les risques systémiques potentiels, les autorités ont changé la direction de la banque et créé un comité — comportant des représentants de la banque centrale et du

⁴ En 2007, l'augmentation du taux de contribution employeur réduira le déficit de la CRM et les transferts de l'État à la CRM de ¼ % du PIB et augmentera la masse salariale du secteur public d'un montant équivalent. Cette mesure ne réduit pas le coût de la CRM pour l'État, elle représente une comptabilisation plus appropriée des coûts de la main-d'œuvre.

Graphique 2. Mali — Indicateurs de solidité financière, 2002–05



Source : BCEAO.

ministère des finances—pour suivre les évolutions internes de la banque à partir du 28 juin. La nouvelle direction est déterminée à renforcer la liquidité, le recouvrement des actifs et la réduction des coûts. Une restructuration réussie contribuerait en retour à mobiliser les investisseurs du secteur privé.

- À la suite de la décision de la cour suprême du 18 avril affirmant la validité de la participation de l'État dans la Banque internationale du Mali, les autorités entendent poursuivre avec la mise en vente avant la fin de l'année d'une participation de contrôle à un partenaire stratégique (repère structurel pour fin mars 2006). Les autorités ont aussi confirmé leur intention de vendre les parts de l'État dans l'ancienne banque de développement, la Banque du Développement du Mali, en partenariat avec la BCEAO, une fois que les deux parties prenantes auront accepté un plan d'action commun.

Progrès de la réforme des entreprises d'État

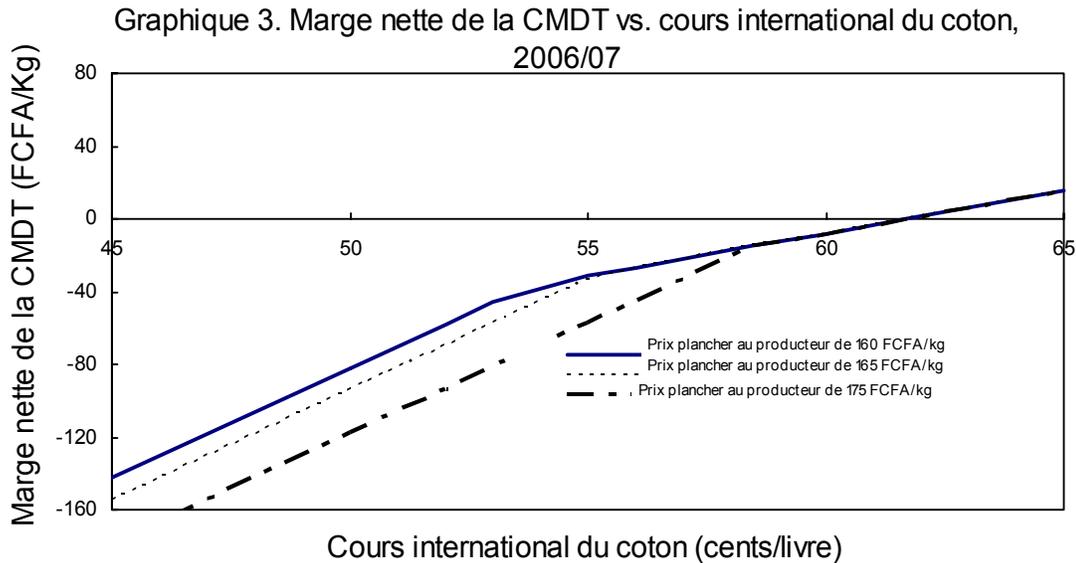
18. **Il est essentiel d'améliorer les résultats financiers de la compagnie cotonnière, la CMDT, pour réussir la privatisation en 2008** (§15). Les retards dans la mise sur pied d'un comité de trésorerie (repère de fin décembre 2005) sont donc regrettables, bien que quelques difficultés de procédure aient entravé la participation des actionnaires aux questions d'exploitation. Fin avril 2006, la CMDT projetait une perte d'exploitation de 7,5 milliards de FCFA (1/4 % du PIB) pour la campagne 2005/06, au lieu d'une perte de 1,8 % du PIB pendant la campagne 2004/05⁵. Il sera nécessaire dans les mois à venir de s'efforcer d'identifier des sources de financement pour 2006— notamment un éventuel financement par des donateurs, sous réserve de réformes dans le secteur cotonnier. En ce qui concerne les prix du coton, les autorités ont indiqué que l'augmentation du prix à la production, porté à 165 FCFA/kg, était compatible avec le protocole de fixation des prix, qui permet de les fixer à discrétion dans la fourchette 160–175 FCFA/kg. Cependant, ce prix initial entraînerait pour la CMDT une perte d'environ 4 milliards de FCFA (0,1 % du PIB)⁶. Un prix plus bas réduirait le risque d'une révision en baisse en août 2006, lorsque le prix initial sera révisé, ainsi que les risques pour le budget en cas de fléchissement des prix à la vente (figure 3).

19. **Les préparatifs de la privatisation de la CMDT ont avancé** (§14). Les réformes — notamment l'accord sur une stratégie qui divise la CMDT en quatre grandes compagnies cotonnières régionales — suivent le calendrier convenu en décembre 2005. Le recrutement d'un conseiller en privatisation a été entrepris et devrait être mené à bien

⁵ La perte inclut la projection d'un paiement final de 5 milliards de FCFA aux producteurs, conformément à la clause du protocole de fixation des prix qui attribue 60 % du produit des ventes brutes de coton égrené aux producteurs.

⁶ Ceci repose sur l'hypothèse d'un taux de change de 556 FCFA/US\$, qui prévalait au moment de l'accord sur le prix payé aux producteurs. Avec le récent raffermissement de l'euro et du FCFA vis à vis du dollar EU, la perte de la CMDT (au taux de change de 509 FCFA/US\$) atteindrait 13 milliards de FCFA (0,5 % du PIB).

fin mars 2007 (nouveau repère structurel). Afin de lisser la volatilité des prix internationaux, les autorités envisagent une nouvelle caisse de stabilisation des prix financée à la fois par les producteurs et les donateurs.



Source : estimations et projections des services du FMI

Note explicative : hypothèse d'un taux de change de 556 FCFA/1 \$EU. La CMDT aurait besoin pour être en équilibre d'un cours international de 61,7 cents/livre, compte tenu de la structure de ses coûts et du taux de change. La marge nette de la CMDT dépend aussi du prix plancher offert aux producteurs quand le cours international tombe en dessous de 58 cents/livre. La fourchette des prix planchers est fixée à 160-175 FCFA/kg dans le protocole sur les prix aux producteurs de la CMDT pour la période 2005/06-2007/08.

20. **Les efforts pour maintenir la viabilité commerciale de la compagnie d'énergie, EdM, ont progressé, quoique plus lentement que prévu.** Si la perte d'exploitation d'EdM paraît supportable en 2005 et 2006 (2-3 milliards de FCFA), à court terme les besoins d'investissement sont criants afin d'éviter des pénuries d'électricité et d'eau. Après qu'EdM soit revenue sous le contrôle de l'État en octobre 2005, sa direction a approuvé un plan stratégique développé avec la contribution de la Banque mondiale en janvier 2006. Le plan comporte un audit de la gestion sur la période 2000-05, ce qui couvre la période pendant laquelle EdM était sous gestion privée, ainsi que des études de tarifs et d'investissement (l'étude de tarifs constitue un repère structurel pour fin mai 2006). L'achèvement en temps opportun de ces études contribuera à la viabilité commerciale, au programme d'investissement et au retour final de la compagnie au secteur privé.

Favoriser le développement du secteur privé

21. **Les autorités ont renouvelé, par l'intermédiaire du conseil présidentiel pour l'investissement, les efforts pour améliorer le climat des affaires** (§19). La Banque mondiale considère l'environnement des affaires du Mali comme très médiocre, en particulier en ce qui concerne l'obtention de licences, les coûts du commerce international, et la liquidation d'entreprises. Les réformes visent à réduire rapidement la bureaucratie afin d'améliorer les indicateurs des affaires du Mali et d'attirer davantage d'investissements privés. En particulier, les autorités prévoient de créer un guichet unique pour les nouveaux investissements d'ici fin 2006 (nouveau repère structurel).

III. QUESTIONS PROGRAMMATIQUES

22. La lettre d'intention ci-jointe décrit les progrès de la mise en œuvre du programme appuyé par la FRPC et sollicite la conclusion de la quatrième revue de l'accord. Tous les critères de réalisation quantitatifs applicables ont été observés (pièce jointe I, annexe I). Les autorités demandent: i) une dérogation pour la non observation à fin mars 2006 du critère de réalisation structurel relatif à la réforme des retraites de la fonction publique; ii) une modification du critère de réalisation relatif au financement intérieur net (FIN) prévu pour fin septembre 2006 pour tenir compte des dépenses financées par l'IADM et de l'ajustement du sentier trimestriel des salaires⁷; et iii) l'élimination dans le protocole d'accord technique du facteur de correction du FIN destiné à tenir compte des écarts entre les ressources de l'initiative PPTE programmées et les dépenses financées sur ressources PPTE. Ce facteur de correction n'a plus lieu d'être car la mise en œuvre de l'IADM a amené le flux de ressources de l'initiative PPTE bien au-dessous des dépenses programmées (et budgétées) financées par l'initiative PPTE.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

23. **La gestion de la macroéconomie demeure satisfaisante, en dépit d'un contexte extérieur instable et d'une production agricole irrégulière.** L'année 2006 promettant de redresser à la fois les chocs extérieurs défavorables et la mauvaise récolte, les autorités devraient pouvoir atteindre leurs grands objectifs de croissance raisonnable, d'inflation faible et de sécurité alimentaire.

24. **L'analyse de la pauvreté et de la croissance qui sous-tend le CSLP pour 2007–2011 est bienvenue.** L'achèvement en temps opportun du CSLP, alignée sur le

⁷ L'indicateur de résultats financiers qu'est le plancher du solde budgétaire de base a également été abaissé pour tenir compte à la fois de l'accroissement des dépenses financées par les ressources libérées par l'IADM et de la fourniture concomitante de l'allègement de dette PPTE sous forme d'une opération sur le stock de la dette.

budget pour 2007 et avec une large participation des parties prenantes, offrira un cadre clair pour intensifier l'appui à moyen terme des donateurs.

25. **La mise en œuvre du budget a fléchi sur le plan des recettes au début de 2006. Les services du FMI estiment cependant que ces revers sont à la fois temporaires et maîtrisables, étant donné les mesures prévues ou mises en œuvre par les autorités.** Les autorités continuent d'améliorer la gestion des dépenses publiques, en particulier dans les domaines du suivi et de la responsabilité financière. L'amélioration de la coordination entre donateurs devrait aussi aboutir à des flux d'aide davantage prévisibles et maniables. Enfin, les premières discussions du budget 2007 par les autorités semblent correspondre grosso modo au cadre macroéconomique FRPC.

26. **Les autorités entendent dédier les ressources IADM à financer des dépenses additionnelles conformément aux objectifs du CSLP, tout particulièrement à l'amélioration des infrastructures de base.** Les services du FMI appuient la stratégie des autorités qui continuent de recourir à un financement extérieur sous forme de dons et de prêts fortement concessionnels et d'éviter de revenir à des niveaux d'endettement proches du seuil de viabilité sur la période allant jusqu'à 2015.

27. **Les réformes structurelles ont avancé dans plusieurs domaines clés.** La mise en œuvre de la privatisation dans le secteur du coton se déroule selon le calendrier prévu, et la stratégie consistant à diviser la compagnie cotonnière d'État en quatre compagnies régionales en 2008 jouit d'un large appui. Les services du FMI ne soutiennent pas le projet d'établir une nouvelle caisse de stabilisation des prix, laquelle deviendrait probablement une charge pour le budget. Ils préconisent plutôt de poursuivre les réformes de l'offre qui augmentent la productivité. À la demande des services du FMI et de la Banque mondiale, les autorités ont déjà pris des mesures décisives pour renforcer BHM, la banque de l'habitat. Avec quelque retard sur le calendrier du programme, les autorités ont aussi décidé d'une stratégie pour abaisser le déficit projeté des retraites de la fonction publique à moyen terme (et pour renforcer le régime de retraites des non fonctionnaires). La réforme des retraites repose sur une augmentation du taux des cotisations employeur à court terme complétée par une réduction des droits à prestation à moyen et à long terme. Les services du FMI accueillent avec satisfaction ce premier pas en avant, tout en remarquant que le coût des obligations au titre de la retraite des fonctionnaires demeurera élevé à moyen terme pour l'État.

28. **Des progrès supplémentaires sont nécessaires dans d'autres domaines où les réformes ont subi des retards.** Par exemple, afin de protéger les recettes fiscales, les autorités doivent mettre en place un mécanisme de détermination des prix et de taxation des produits pétroliers qui reflète les variations de coût des produits pétroliers importés. En outre, il conviendrait de relancer le programme de privatisations au cours des prochains mois, en particulier dans les secteurs de la banque et des télécommunications. Les autorités admettent qu'elles doivent faire davantage pour améliorer l'environnement

des affaires; leur engagement d'introduire un guichet unique pour les nouveaux investisseurs avant la fin de l'année 2006 est particulièrement encourageant.

29. **Les risques pour les objectifs du programme paraissent raisonnablement équilibrés.** À court terme, la fermeté des prix de l'or promet des niveaux élevés d'investissement et de recettes fiscales. L'instabilité des prix du coton, ainsi que la modeste augmentation des prix payés aux producteurs dans la prochaine campagne, pourraient peser considérablement sur le budget. La propagation de la grippe aviaire dans les pays voisins est préoccupante. Le Mali aura probablement besoin d'une assistance à la fois technique et financière pour se préparer efficacement à une éruption éventuelle.

30. **Dans ce contexte, les services du FMI recommandent d'achever la quatrième revue de l'accord au titre de la FRPC.** Les services du FMI soutiennent la demande de dérogation pour la non observation d'un critère de réalisation structurel présentée par les autorités. Le léger retard enregistré dans l'identification d'une réforme du régime de retraites de la fonction publique, programmée originellement pour fin mars 2006, ne devrait pas retarder sa mise en œuvre finale.

Tableau 1. Mali — Indicateurs économiques et financiers, 2003–07 1/

	2003	2004	2005	2006	2007
		Prél.	Prél.	Proj.	Proj.
Produit intérieur brut et prix (variation en pourcentage)					
PIB à prix constant	7,4	2,2	6,1	5,1	5,4
Déflateur du PIB	2,9	-0,7	2,2	5,5	2,7
IPC (moyenne annuelle)	-1,3	-3,1	6,4	1,9	2,5
Secteur extérieur (variation en pourcentage)					
Termes de l'échange (détérioration -)	-1,1	1,5	-11,5	14,0	1,3
Taux de change effectif réel (dépréciation -)	1,1	-3,9	3,9
Monnaie et crédit (contribution à la croissance de la masse monétaire)					
Crédit à l'État	-7,6	1,9	4,3	-9,1	-0,1
Crédits au reste de l'économie	17,3	8,1	-1,1	9,4	4,0
Masse monétaire au sens large (M2)	25,5	-2,4	9,5	2,0	10,5
Investissement et épargne (en pourcentage de PIB)					
Investissement intérieur brut	21,1	20,7	22,4	23,5	24,2
dont : État	6,8	7,4	7,6	9,3	10,1
Épargne nationale brute	15,0	12,4	15,4	17,6	18,6
Épargne intérieure brute	14,0	12,4	15,3	19,0	20,9
Budget de l'État (en pourcentage de PIB)					
Recettes	16,4	17,4	17,9	17,1	17,2
Dons	4,5	4,0	4,1	39,8	5,0
Dépenses totales et prêts nets	22,1	24,0	25,2	25,7	26,0
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-5,7	-6,6	-7,3	-8,6	-8,8
Solde budgétaire de base 2/	1,1	0,4	-0,2	-0,3	-0,7
Stock de la dette extérieure	64,0	63,1	65,4	24,7	25,5
Secteur extérieur (en pourcentage de PIB)					
Solde extérieur courant, transferts officiels compris	-6,1	-8,3	-7,0	-5,9	-5,6
Solde extérieur courant, transferts officiels exclus	-8,7	-10,3	-9,2	-7,6	-7,2
Exportations	26,0	24,6	25,6	29,9	29,9
Importations	-33,2	-32,9	-32,7	-34,4	-33,1
Service de la dette (en pourcentage de exportations de biens et services)	5,8	6,4	5,7	4,3	3,7
Pour mémoire :					
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	2574	2611	2831	3137	3397
Solde global de la balance des paiements (en millions de dollar EU)	198,5	-169,7	87,2	112,8	18,9
Taux d'intérêt (en pourcentage, fin de période) 3/	5,0	5,0	5,0
Réserves internationales brutes (en millions de dollars EU)	952,5	861,3	941,6	1.107,3	1.038,6
(en mois d'importations de biens de l'année suivante 8/)	6,9	6,7	6,0	6,0	6,1
Taux de change du dollar EU (fin de période)	519,4	498,4	541,5

Sources: autorités maliennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les données pour 2006 sont ajustées pour tenir compte de l'IADM (FMI, Banque mondiale et BAD)

2/ Recettes (dons exclus) moins les dépenses totales (hors dépenses en capital financées par le fonds extérieur et dépenses financées par les ressources PPTE).

3/ Taux d'intérêt du marché monétaire en fin d'année.

Tableau 2. Mali — Comptes nationaux, 2003–07

	Pondération PIB (2002) (en pourcentage)	1994–2003	2003	2004 Prél.	2005 Prél.	2006 Proj.	2007 Proj.
(Variation en pourcentage, prix constants)							
Secteur primaire	32,3	4,5	18,5	-4,4	7,6	5,4	5,3
Agriculture	17,4	6,1	32,9	-11,0	10,3	6,9	6,0
Agriculture vivrière hors riz	10,7	4,6	32,0	-12,1	14,9	8,0	5,0
Riz	3,5	10,2	36,1	-12,0	11,1	6,0	7,3
Agriculture industrielle hors coton	0,9	2,5	7,7	-11,4	6,0	3,0	6,0
Coton	2,4	17,5	41,1	-5,0	-7,2	4,1	8,8
Élevage	9,8	2,9	1,0	7,3	4,0	3,0	4,0
Pêche et forêt	5,1	3,1	2,6	2,6	4,0	3,8	4,6
Secteur secondaire	25,4	7,1	-8,6	2,6	8,3	5,5	5,2
Mines	11,4	29,7	-18,9	-17,3	18,9	9,2	0,8
Industries	7,6	0,7	-5,5	21,1	1,1	1,8	7,0
Énergie	1,9	9,3	9,0	15,0	10,0	10,0	10,0
Bâtiment et travaux publics	4,4	4,4	5,1	8,0	4,0	3,0	8,0
Secteur tertiaire	34,5	4,3	7,6	6,6	5,6	5,6	6,9
PIB (au coût des facteurs)	92,1	4,8	6,9	1,4	7,0	5,5	5,9
Fiscalité indirecte	7,9	10,5	12,5	11,3	-2,3	0,5	-0,4
PIB (aux prix du marché)	100,0	5,1	7,4	2,2	6,1	5,1	5,4
PIB réel non minier	88,6	4,3	10,8	4,0	5,2	4,7	5,8
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Épargne nationale brute		16,3	15,0	12,4	15,4	17,6	18,6
<i>Dont</i> : épargne intérieure		12,8	14,0	12,4	15,3	19,0	20,9
Investissement intérieur brut		23,3	21,1	20,7	22,4	23,5	24,2
Pour mémoire:							
Solde du compte extérieur courant 1/		-7,1	-6,1	-8,3	-7,0	-5,9	-5,6
PIB nominal (en milliards de francs CFA)		1.828	2.574	2.611	2.831	3.137	3.397

Source: autorités maliennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Transferts officiels inclus.

Tableau 3. Mali — Balance des paiements, 2003–10¹

	2003	2004	2005	2006	2006	2007	2008	2009	2010
		Prél.	Prél.	Proj.			Projections ²		
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)									
Solde extérieur courant									
Transferts officiels exclus	-224	-268	-259	-238	-238	-244	-252	-261	-290
Transferts officiels inclus	-157	-216	-199	-185	-185	-190	-233	-241	-267
Exportations, f.à.b.	540	516	583	778	778	841	829	875	950
Coton fibre	141	181	150	145	145	160	166	179	191
Or	327	269	355	542	542	580	548	564	609
Importations, f.à.b.	-574	-578	-647	-750	-750	-789	-814	-860	-924
Produits pétroliers	-103	-123	-174	-232	-232	-244	-220	-228	-240
Balance commerciale	-34	-62	-65	28	28	52	15	15	25
Services, net	-150	-154	-136	-169	-169	-164	-150	-153	-176
Revenus, net	-93	-103	-116	-153	-153	-191	-180	-188	-209
<i>dont</i> : intérêts au titre de la dette publique	-16	-16	-18	-17	-17	-12	-22	-23	-25
Transferts privés, net	53	51	58	55	55	58	62	65	69
Transferts officiels, net	67	51	60	53	53	54	20	21	23
Compte de capital et d'opérations financières	226	127	220	232	247	201	191	228	252
Compte de capital, net	66	80	77	88	1166	90	98	104	116
Transferts de capitaux	66	80	77		1166	90	98	104	116
Allègement de la dette	0	0	0	0	1085	0	0	0	0
Dons projets	63	70	70	81	81	90	98	104	116
Compte d'opérations financières	160	47	143	144	-919	110	93	124	137
Opérations privées, net ^{3/}	84	1	63	30	52	11	-17	4	4
Opérations officielles, net	76	46	80	114	-972	99	110	121	133
Erreurs et omissions	47	-7	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	115	-90	46	47	62	10	-42	-13	-15
Financement	-115	90	-46	-47	-62	-10	42	13	15
Avoirs extérieurs, net	-145	61	-76	-72	-72	FALSE	-55	-64	-52
<i>dont</i> : financement du FMI, net	-6	-16	-11	2	-55	1	0	0	0
Assistance au titre de l'Initiative PPTE	30	29	30	25	12	10	7	6	7
Besoin de financement	0	0	0		-3	0	90	71	60
(Variation en pourcentage)									
Pour mémoire :									
Commerce extérieur									
Indice du volume d'exportations	-15,0	-6,3	12,0	4,1	4,1	4,9	-4,8	2,9	-3,4
Indice du volume d'importations	13,5	-1,2	3,1	3,0	3,0	2,5	3,2	5,1	3,0
Valeur unitaire des exportations	1,6	2,0	0,8	27,3	25,4	3,0	2,9	2,0	1,4
Valeur des importations	2,8	0,5	13,9	13,7	10,0	1,7	0,3	0,6	0,7
Termes de l'échange	-1,1	1,5	-11,5	12,0	14,0	1,3	2,5	1,5	0,7
Solde extérieur courant									
(En pourcentage de PIB, sauf indication contraire)									
Transferts officiels inclus	-6,1	-8,3	-7,0	-6,8	-5,9	-5,6	-6,0	-5,5	-5,6
Transferts officiels exclus	-8,7	-10,3	-9,1	-8,4	-7,6	-7,2	-6,9	-6,7	-6,7
Dette extérieure publique	64,0	63,1	65,6	35,7	24,7	25,5	28,1	30,8	31,6
Service de la dette/exportations de biens et services (après allègement, en pourcentage)	5,8	6,4	5,7	5,3	4,3	3,7	3,8	3,9	4,1
Ratio VAN de la dette /exportations (en %)	118,7	106,4	105,2	95,6	49,6	53,5	64,1	76,2	81,4
Coût des produits de base									
Pétrole brut (spot, en dollars EU/baril)	28,9	37,8	53,4	68,0	66,5	69,8	68,5	67,5	66,8
Or (en dollars EU/onçe)	363,5	408,2	444,9	560,0	618,0	670,0	710,0	750,0	770,0
Coton (en cents EU/livre, f.à.b.)	53,5	63,5	50,0	53,8	52,9	54,4	56,4	58,9	58,9

Sources : COMEX gold futures prices; autorités maliennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Présentée selon la méthodologie de la 5^e édition du *Manuel de la balance des paiements* du FMI

2/ Les données pour 2006–10 sont ajustées pour tenir compte de l'IADM (FMI, Banque mondiale et BAD).

3/ Y compris les entrées de capital à court terme.

Tableau 5. Mali — Tableau des opérations financières de l'État, 2003–07

	2003	2004	2005		2006		2007
			Prog.	Prov.	Prog.	Rév. 1/	Prog.
(En milliards de francs CFA)							
Recettes et dons	536,5	558,0	613,5	621,6	698,2	1.783,4	755,6
Recettes totales	421,8	454,7	486,8	506,6	535,6	535,6	584,1
Recettes budgétaires 2/	384,4	412,0	445,8	461,3	493,1	493,1	540,8
Recettes fiscales	349,2	393,3	430,0	446,2	469,9	469,9	507,5
Recettes non fiscales	35,2	18,7	15,8	15,1	23,2	23,2	33,3
Recettes fonds spéciaux et budgets annexes	37,4	42,6	41,0	45,3	42,5	42,5	43,3
Dons	114,8	103,3	126,7	115,0	162,6	1.247,8	171,5
<i>dont</i> : Dons IADM 1/ 3/	1.085,2	...
Total des dépenses et prêts nets	569,0	625,8	727,3	712,7	798,9	806,4	883,0
Dépenses budgétaires	535,5	592,2	662,8	644,7	762,0	769,5	836,1
Dépenses de fonctionnement	316,3	350,0	380,1	376,6	418,4	413,0	455,8
Masse salariale 4/	106,2	121,7	140,2	137,8	149,0	149,0	162,9
Intérêts	18,8	17,2	19,7	18,3	18,2	12,8	15,9
Autres dépenses de fonctionnement	191,3	211,0	220,2	220,5	251,2	251,2	277,0
Dépenses d'équipement	219,2	242,2	282,7	268,1	343,6	356,5	380,3
<i>dont</i> : financées sur ressources extérieures	140,9	152,8	185,2	170,0	237,6	250,5	264,5
Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes	37,4	42,6	41,0	45,3	42,5	42,5	43,3
Prêts nets	-3,9	-9,0	23,5	22,7	-5,6	-5,6	3,5
Solde budgétaire global, base engagements							
Dons exclus	-147,2	-171,2	-240,5	-206,1	-263,3	-270,8	-298,9
Dons inclus	-32,5	-67,9	-113,8	-91,1	-100,7	977,0	-127,4
Correction sur base caisse	10,8	7,9	-11,1	-10,3	0,0	0,0	0,0
Solde budgétaire, base caisse, dons inclus	-21,7	-60,0	-125,0	-101,4	-100,7	977,0	-127,4
Financement	21,7	60,0	125,0	101,4	100,6	-974,4	132,9
Financement extérieur, net	106,1	74,5	127,0	108,8	138,2	-883,5	139,9
Prêts	112,7	82,8	138,7	119,3	159,3	159,3	159,8
Amortissement	-36,8	-37,0	-42,9	-40,5	-45,7	-1.055,2	-29,8
<i>dont</i> : Amortissement IADM	-1.020,5	...
Allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE	30,1	28,7	31,2	30,0	24,6	12,4	10,0
Financement intérieur, net	-84,4	-14,6	-2,0	-7,4	-37,6	-90,9	-7,0
Système bancaire	-49,6	14,5	9,7	33,2	-24,1	-77,5	-1,0
Position nette du Gouvernement	-48,6	15,2	10,3	33,8	-23,5	-76,9	-1,0
<i>dont</i> : Tirages nets FMI	-5,7	-15,6	-12,6	-13,1	-9,2	-62,6	1,1
<i>dont</i> : rachat IADM	-64,7	...
Recettes de privatisation	1,0	1,2	11,5	9,7	14,1	14,1	8,0
Autres financements	-35,8	-30,2	-23,2	-50,3	-27,6	-27,6	-14,0
Besoin(-)/capacité (+)de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-2,6	-5,5

Sources : Ministère de l'économie et des finances; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Mali — Tableau des opérations financières de l'État, 2003–07 (fin)

	2003	2004	2005		2006		2007
			Prog.	Prov.	Prog.	Rév. 1/	Prog.
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Recettes totales et dons	20,8	21,4	22,2	22,0	24,0	56,8	22,2
Recettes totales	16,4	17,4	17,6	17,9	18,4	17,1	17,2
Recettes budgétaires 2/	14,9	15,8	16,1	16,3	17,0	15,7	15,9
Recettes fonds spéciaux et budgets annexes	1,5	1,6	1,5	1,6	1,5	1,4	1,3
Dons	4,5	4,0	4,6	4,1	5,6	39,8	5,0
<i>dont</i> : Dons IADM 1/ 3/	34,6	...
Depenses totales et prêts nets	22,1	24,0	26,3	25,2	27,5	25,7	26,0
Dépenses de fonctionnement	12,3	13,4	13,8	13,3	14,4	13,2	13,4
Masse salariale 4/	4,1	4,7	5,1	4,9	5,1	4,7	4,8
Charges d'intérêts	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,4	0,5
Autres dépenses de fonctionnement	7,4	8,1	8,0	7,8	8,6	8,0	8,2
Dépenses d'équipement	8,5	9,3	10,2	9,5	11,8	11,4	11,2
<i>dont</i> : financées sur ressources extérieures	5,5	5,9	6,7	6,0	8,2	8,0	7,8
Dépenses fonds spéciaux et budgets annexes	1,3	1,3	2,3	2,4	1,3	1,2	1,4
Solde budgétaire global (base engagements)							
Dons inclus	-1,3	-2,6	-4,1	-3,2	-3,5	31,1	-3,7
Dons exclus	-5,7	-6,6	-8,7	-7,3	-9,1	-8,6	-8,8
Solde budgétaire global (base caisse, dons inclus)	-0,8	-2,3	-4,5	-3,6	-3,5	31,1	-3,7
Financement extérieur (net)	4,1	2,9	4,6	3,8	4,8	-28,2	4,1
Financement intérieur (net)	-3,3	-0,6	-0,1	-0,3	-1,3	-2,9	-0,2
<i>Pour mémoire :</i>							
Appuis budgétaires	4,5	2,4	4,0	3,3	3,8	3,0	2,1
Épargne publique 5/	4,9	5,0	3,7	4,4	4,8	4,5	4,1
Solde budgétaire de base 6/	1,1	0,4	-1,0	-0,2	0,3	-0,3	-0,7
Masse salariale/recettes budgétaires (en %)	30,4	30,9	32,6	30,9	31,7	31,7	32,1
Ressources dues à l'IADM 7/	0,5	0,6
(En milliards de francs CFA)							
Appuis budgétaires	116,6	62,0	111,4	94,3	109,0	94,1	71,3
Épargne publique 5/	125,2	129,7	101,0	123,7	139,9	139,8	138,7
Solde budgétaire de base 6/	28,4	9,4	-28,6	-6,2	8,5	-7,9	-24,4
Ressources dues à l'IADM 7/	15,6	20,4
PIB nominal	2.574	2.611	2.761	2.831	2.905	3.137	3.397

Sources : Ministère de l'économie et des finances; estimations et projections des services du FMI.

1/ Chiffres de 2006 et 2007 révisés pour inclure l'impact de l'IADM utilisant la comptabilité sur la base des droits et obligations.

2/ Pour 2006, les remboursements de TVA et ristournes au titre des exonérations sont reclassés du financement intérieur en recettes intérieures négatives.

3/ Dons consacrés exclusivement à l'allègement de la dette multilatérale.

4/ Entreprises publiques administratives (EPA) exclues.

5/ Recettes totales moins les dépenses courantes (intérêts dus exclus) et moins les prêts nets.

6/ Dons, hors dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures et dépenses financées par l'initiative PPTE.

7/ Les ressources supplémentaires dues à l'IADM proviennent du FMI et la Banque mondiale et sont nettes des ressources PPTE déjà octroyées.

Tableau 6. Mali — Perspectives à moyen terme, 2004–10

	1999–2003	2004	2005	2006 ¹	2007	2008	2009	2010
			Est.		Projections			
(Variation annuelle en pourcentage)								
Offre et demande								
PIB réel	4,7	2,2	6,1	5,1	5,4	4,9	5,5	6,3
Secteur primaire	4,6	-4,4	7,6	5,4	5,3	4,8	5,2	5,2
Secteur secondaire	5,2	2,6	8,3	5,5	5,2	2,1	6,3	8,7
Secteur tertiaire	4,9	6,6	5,6	5,6	6,9	6,4	4,9	5,0
Demande globale (contribution à la croissance de la production)								
Consommation	3,5	3,4	2,0	0,6	3,0	4,0	6,4	3,1
Investissement brut	1,2	0,0	3,1	2,2	1,1	1,1	1,1	0,9
<i>dont</i> : variations des stocks	1,0	-2,0	2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde extérieur net	0,0	-1,3	0,8	2,4	1,2	-0,7	-2,1	0,4
Prix moyens de la période								
Déflateur du PIB	3,0	-0,7	2,2	5,5	2,7	3,1	0,5	5,3
Inflation par l'IPC	1,4	-3,1	6,4	1,9	2,5	1,9	2,5	2,5
Termes de l'échange	-1,3	1,5	-11,5	14,0	1,3	2,5	1,5	0,7
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Investissement et épargne								
Investissement intérieur brut	20,8	20,7	22,4	23,5	24,2	24,2	24,0	23,6
Public	7,3	7,4	7,6	9,3	10,1	10,0	10,0	9,9
Non public	13,8	13,3	14,8	14,2	14,1	14,2	13,9	13,7
Épargne nationale brute	13,3	12,4	15,4	17,6	18,6	17,8	17,8	17,4
Épargne intérieure brute	13,5	12,4	15,3	19,0	20,9	20,5	20,4	20,1
Publique	0,4	1,1	0,5	0,4	-0,1	0,6	1,2	1,6
Non publique	13,1	11,4	14,8	18,6	21,0	19,9	19,2	18,5
Finances publiques								
Total des recettes et dons	19,3	21,4	22,0	56,8	22,2	19,9	20,2	20,2
Recettes budgétaires	15,0	17,4	17,9	17,1	17,2	17,2	17,6	17,5
Recettes fiscales	12,7	15,1	15,8	15,0	14,9	15,1	15,4	15,4
Recettes non fiscales et comptes spéciaux	2,3	2,3	2,1	2,1	2,3	2,2	2,2	2,1
Dons ²	4,3	4,0	4,1	39,8	5,0	2,7	2,7	2,7
Total des dépenses et prêts nets ³	22,1	24,0	25,2	25,7	26,0	25,3	25,1	24,6
Dépenses de fonctionnement	11,9	13,4	13,3	13,2	13,4	13,0	12,8	12,6
Dépenses d'équipement	9,1	9,3	9,5	11,4	11,2	11,1	11,1	11,0
Solde global (base ordonnancement, dons exclus)	-7,1	-6,6	-7,3	-8,6	-8,8	-8,1	-7,5	-7,1
Secteur extérieur								
Solde extérieur courant, transfert officiels inclus	-7,5	-8,3	-7,0	-5,9	-5,6	-6,0	-5,5	-5,6
Solde extérieur courant, transfert officiels exclus	-9,4	-10,3	-9,2	-7,6	-7,2	-6,9	-6,7	-6,7
Exportations de biens et de services non facteurs	26,9	24,6	25,6	29,9	29,9	27,6	27,5	26,6
Importations de biens et de services non facteurs	34,4	32,9	32,7	34,4	33,1	31,2	31,0	30,1
Ratio du service de la dette, après allègement PPTE	8,5	6,4	5,7	4,3	3,7	3,8	3,9	4,1
Réserves internationales brutes								
(En millions de dollars EU)	455	861	942	1.107	1.039	1.093	1.146	1.193
(En mois d'importations de l'année suivante)	4,9	6,7	6,0	6,0	6,1	6,3	6,4	6,1
Dettes publiques extérieures	86,2	63,1	65,4	24,7	25,5	28,1	30,8	31,6

Sources : autorités maliennes; estimations et projections des services du FMI

¹Chiffres de 2006-2010 révisés pour inclure l'impact de l'IADM (FMI, IDA et BAD)²À l'exclusion des subventions budgétaires générales à partir de 2007.³Données sur base ordonnancements.

Tableau 7. Mali — Classification fonctionnelle des dépenses budgétaires, 2003–06 ¹

	2003	2004	2005	2006
	(En milliards de francs CFA)			
Dépenses totales	621,0	658,0	850,6	935,8
Dépenses courantes	382,6	398,7	501,1	519,7
Services publics généraux	143,3	134,0	139,4	146,7
Défense	45,8	48,9	55,3	60,3
Éducation	71,5	81,2	96,1	108,9
Santé	20,0	24,0	29,7	35,2
Services sociaux	17,5	30,4	33,0	35,9
Services économiques	33,6	33,7	85,8	62,8
Autres	50,9	46,5	61,7	69,9
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette publique	8,4	10,7	18,5	17,5
Dépenses d'équipement	238,4	259,3	349,6	416,1
Services publics généraux	25,2	19,0	36,7	48,9
Défense	5,8	5,6	7,9	8,6
Éducation	18,8	31,2	32,6	49,5
Santé	13,9	17,7	27,4	37,5
Services sociaux	9,5	10,1	16,6	12,6
Services économiques	146,6	149,2	217,6	243,3
Autres	18,6	26,5	10,8	15,7
	(en pourcentage du total des dépenses)			
Dépenses courantes	61,6	60,6	58,9	55,5
Services publics généraux	23,1	20,4	16,4	15,7
Défense	7,4	7,4	6,5	6,4
Éducation	11,5	12,3	11,3	11,6
Santé	3,2	3,6	3,5	3,8
Services sociaux	2,8	4,6	3,9	3,8
Services économiques	5,4	5,1	10,1	6,7
Autres	8,2	7,1	7,3	7,5
<i>Dont</i> : intérêts sur la dette publique	1,4	1,6	2,2	1,9
Dépenses d'équipement	38,4	39,4	41,1	44,5
Services publics généraux	4,1	2,9	4,3	5,2
Défense	0,9	0,9	0,9	0,9
Éducation	3,0	4,7	3,8	5,3
Santé	2,2	2,7	3,2	4,0
Services sociaux	1,5	1,5	2,0	1,3
Services économiques	23,6	22,7	25,6	26,0
Autres	3,0	4,0	1,3	1,7
Total des dépenses	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : autorités maliennes.

¹ Les sources et le champ couvert par ce tableau diffèrent de ceux du tableau 5.

Tableau 8. Mali — Degré de conformité des banques aux normes prudentielles, 2003–05

Ratios prudentiels	Limites et ratios à observer	Nombre d'établissements bancaires en conformité					
		Déc. 2003	Déc. 2004	Mars 2005	Juin 2005	Sept. 2005	Déc. 2005
Fonds propres	> 1 milliard de francs CFA	12/12	11/13	13/14	12/14	12/14	13/14
Ratio d'adéquation des fonds propres pondéré par le risque	> 8 %	11/12	11/13	12/14	11/14	11/14	13/14
Coefficient de liquidité (actifs liquides/engagements à court terme)	> 75 %	3/9	8/11	10/14	9/14	7/11	6/11
Division du risque (total et individuel)	Total : 8 fois le capital. Individuel : 75 % du capital	4/12	12/13	6/14	5/14	9/14	10/14
Ratio de transformation (ressources stables/immobilisations & prêts à moyen et long terme)	> 75 %	5/12	11/13	10/14	8/14	10/14	10/14
Parts détenues dans des entreprises non bancaires/fonds propres	< 15 %	12/12	13/13	14/14	14/14	14/14	14/14
Immobilisations non opérationnelles/fonds propres	< 15 %	10/12	11/13	12/14	12/14	12/14	11/14
Immobilisations/fonds propres	< 100 %	12/12	12/13	14/14	14/14	12/14	12/14
Crédit aux dirigeants/fonds propres	< 20 %	10/12	7/13	10/14	10/14	9/14	8/14
Ratio de concentration du risque	< 60 %	0/12	0/13	0/14	0/14	0/14	1/14

Source: BCEAO

Tableau 9. Mali — Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–04¹

	1990	1995	1998	2001	2004
Horizon 2015 : diminuer de 50 % par rapport à 1990 le pourcentage de personnes ayant moins de 1 \$ par jour et le taux de malnutrition					
Objectif 1 : Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim					
Part de revenu ou de la consommation des 20% les plus pauvres de la population (%)	..	5
Population ne disposant pas de l'apport calorique journalier minimum (%)	..	27	..	33	..
Population vivant avec moins de 1 dollar EU par jour (%)	..	37
Poverty headcount ratio at \$1 a day (PPP) (% of population)	..	72
Poverty headcount ratio at national poverty line (% of population)	64
Prevalence of undernourishment (% of population)	32	..	28
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous					
Horizon 2015 : taux de scolarisation nette de 100 %					
Taux d'alphabétisation des jeunes (% des 15-24 ans)	24
Persistence to grade 5, total (% of cohort)	70	..	78	84	79
Taux d'achèvement de la scolarité primaire, total (% des groupes d'âge pertinents)	10,5	13	21,3	32,3	44
Taux de scolarisation primaire net (%)	21	..	40	47	46
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes					
Horizon 2015 : ratio d'éducation de 100 %					
Proportion des sièges détenus par les femmes au Parlement national (%)	12	12	10
Rapport filles/garçons inscrits dans le primaire et le secondaire (%)	58,9	..	68,3	71,3	74,4
Rapport filles/garçons alphabétisés (% des 15-24 ans)	52,3
Proportion des femmes employées dans les secteurs non agricoles (% du total des secteurs non agricoles)	36
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile					
Horizon 2015 : réduire des 2/3 le taux de mortalité des moins de 5 ans par rapport à 1990					
Vaccination contre la rougeole (% des enfant de 12 à 23 mois)	43	52	54	61	75
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	140	131	..	124	121
Taux de mortalité des moins de 5 ans (sur 1.000)	250	233	..	224	219
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle					
Horizon 2015 : réduire des 3/4 le taux de mortalité maternelle par rapport à 1990					
Pourcentage de naissances assistées par du personnel médical qualifié	..	23,7	..	40,6	..
Taux de mortalité maternelle (est. modélisée pour 100.000 naissances vivantes)	1200	..
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies					
Horizon 2015 : stopper et commencer à inverser l'étendue du sida et des autres grandes maladies					
Nombre d'enfants orphelins en raison du VIH/sida	59000	75000
Taux d'utilisation des préservatifs (% des femmes de 15 à 49 ans)	..	7	..	8	..
Incidence de la tuberculose (sur 100.000 personnes)	303,6	281,3
Prévalence du VIH, femme (% de la population des 15-24 ans)	2	..
Prévalence du VIH, total (% de la population des 15-49 ans)	2	2
Cas de tuberculose dépistés dans le cadre du programme DOTS (%)	..	14	17,5	17,7	18,8
Objectif 7 : Assurer un environnement durable					
Horizon 2015 : divers					
Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	0	0	0	0	..
Zones forestières (% de la superficie totale du territoire)	12	11	10
PIB par unité d'énergie consommée (pour 2.000 dollars EU de parité de pouvoir d'achat/kg d'équivalent pétrole)
Accès à un meilleur système d'assainissement (% de la population)	36	45	..
Accès à de meilleures sources d'eau (% de la population)	34	48	..
Zones de parc nationaux protégés (% de la superficie du territoire)	3,7
Objectif 8 : Créer un partenariat mondial pour le développement					
Horizon 2015 : divers					
Aide par habitant (en dollars EU actuels)	54,2	53,3	31,6	29,5	43,2
Service de la dette (% des exportations) excluding workers' remittances)	15	16	11	9	6
Nombre d'abonnés au téléphone fixe et mobile (pour 1.000 personnes)	1,3	1,7	2,9	8	36,2
Nombre d'utilisateurs du réseau Internet (pour 1.000 personnes)	0	0	0,2	1,7	3,8
Nombre d'ordinateurs personnels (pour 1.000 personnes)	..	0,3	0,8	1,2	3,2
Service de la dette (% des exportations)	12	13	11	8	6
Autres indicateurs					
Taux de fécondité total (naissances par femme)	7,4	7,3	7,2	6,9	6,8
RNB par habitant, méthode Atlas (dollars EU actuels)	260	230	240	220	330
RNB, méthode Atlas (milliards de dollars EU actuels)	2,3	2,4	2,6	2,6	4,3
Formation brute de capital (% du PIB)	23	22,9	20,9	31	19,7
Espérance de vie à la naissance (en années)	46	47,1	47,4	47,7	48,3
Taux d'alphabétisation des adultes (% des personnes de plus de 15 ans)	19
Population totale (en millions)	8,9	10,1	11	12	13,1
Commerce extérieur (% du PIB)	50,9	57,3	60	83,6	64,3

Source : Banque mondiale (<http://ddp-ext.worldbank.org/ext/ddpreports>).¹ Les chiffres en italique se rapportent à des périodes autres que celles indiquées.

Appendice I. Mali — Relations avec le FMI
(au 31 mai 2006)

I. Statut : date d'admission : 27 septembre 1963 Régime : Article VIII

II. Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	93,30	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	84,05	90,09
Position de réserve au FMI	9,26	9,92
Taux de change des avoires		

III. Département des DTS	Millions de DTS	% de l'allocation
Allocation cumulative nette	15,91	100,00
Avoirs	0,19	0,54

IV. Encours des achats et des prêts	Millions de DTS	% de la quote-part
Accord FRPC	3,99	4,28

V. Accords financiers les plus récents

<u>Type</u>	<u>Date</u> <u>d'approbation</u>	<u>Date</u> <u>d'expiration</u>	<u>Montant approuvé</u> <u>(millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré</u> <u>(millions de DTS)</u>
FRPC	23 juin 2004	22 juin 2007	9,33	5,32
FRPC	6 août 1999	5 août 2003	51,32	51,32
FRPC	10 avril 1996	5 août 1999	62,01	62,01

VI. Projections des obligations financières envers le FMI

(millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoires actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Principal					0,13
Commissions/intérêts	0,31	0,59	0,59	0,59	0,59
Total	0,31	0,59	0,59	0,59	0,72

VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE

I. Engagement d'aide au titre de l'Initiative PPTE	Cadre <u>original</u>	Cadre <u>renforcé</u>	<u>Total</u>
Date du point de décision	Sept. 1998	Sept. 2000	
Aide engagée			
par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ¹	121,00	417,00	
Dont : IMF assistance (millions de dollars EU)	14,00	45,21	
(équivalent en DTS (millions))	10,80	34,74	
Date du point d'achèvement	Sept. 2000	Mars 2003	

II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)

Assistance décaissée au membre	10,80	34,74	45,54
Assistance transitoire	--	9,08	9,08
Solde au point d'achèvement	10,80	25,66	36,46
Décaissements supplémentaires de revenus d'intérêts ²	--	3,73	3,73
<u>Total des décaissements</u>	10,80	38,47	49,27

¹ L'aide promise en vertu du cadre original est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, et l'aide promise en vertu du cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

² En vertu du cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux revenus d'intérêts réalisés sur le montant engagé au point de décision mais non encore décaissé durant la période intérimaire.

VIII. Mise en œuvre de l'assistance IADM

I.	Allègement total de dette (millions de DTS) ¹	75,07
	Dont: IADM	62,44
	PPTE	12,63
II.	Allègement de dette par facilité (millions de DTS)	

	Dettes admissibles		
	<u>Date de décaissement</u>	<u>GRA</u>	<u>FRPC</u>
	Janvier 2006	N/A	75,07
			<u>Total</u>
			75,07

¹ L'**initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)** apporte un allègement de dette de 100 % aux pays membres admissibles qui justifient des conditions d'obtention de cette assistance. L'allègement de dette couvre le total du stock de dette due au FMI à fin 2004 qui demeure due au moment où le pays membre justifie de l'obtention de cet allègement de dette. L'IADM est financée par des contributions bilatérales et par les ressources propres du FMI, ainsi que par les ressources déjà décaissées au pays membre au titre de l'initiative PPTE (voir la section VII ci-dessus).

Point de décision — Point auquel le FMI et la Banque mondiale décident si un pays donné est admissible à l'aide au titre de l'initiative PPTE et déterminent le montant de l'aide à engager.

Assistance transitoire — Montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement — Point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts (tel que défini à la note 2 ci-dessus). Le moment où le point d'achèvement est atteint dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles importantes ayant fait l'objet d'un accord préalable (point de décision flottant).

IX. Mali: échéancier des décaissements au titre de l'accord FRPC, 2004–07

Montant	Date de disponibilité	Date de décaissement	Conditions nécessaires au décaissement ¹
1,330 million de DTS	23 juin 2004	30 juin 2004	Approbation par le Conseil d'administration de l'accord FRPC de trois ans.
1,330 million de DTS	15 octobre 2004	22 mars 2005	Observation des critères de réalisation pour le 30 septembre 2004 et achèvement de la première revue au titre de l'accord.
1,330 million de DTS	15 avril 2005	13 janvier 2006	Observation des critères de réalisation pour le 31 mars 2005 et achèvement de la seconde revue au titre de l'accord.
1,333 million de DTS	15 octobre 2005	13 janvier 2006	Observation des critères de réalisation pour le 30 septembre 2005 et achèvement de la troisième revue au titre de l'accord.
1,333 million de DTS	15 avril 2006		Observation des critères de réalisation pour le 31 mars 2006 et achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord.
1,333 million de DTS	15 octobre 2006		Observation des critères de réalisation pour le 30 septembre 2006 et achèvement de la cinquième revue au titre de l'accord.
1,341 million de DTS	15 avril 2007		Observation des critères de réalisation pour le 31 mars 2007 et achèvement de la sixième revue au titre de l'accord.

Source: Fonds monétaire international

¹ Outre les conditions généralement applicables dans le cadre des accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et de la facilité pour la croissance.

X. Programme 2006–07

Visite d'une mission pour le budget 2007	Août 2006
Mission de la 5 ^e revue	Octobre 2006
Réunion du conseil d'administration pour la 5 ^e revue	Décembre 2006
Mission de la 6 ^e revue	Avril 2007
Réunion du conseil d'administration pour la 6 ^e revue	Juin 2007
Réunion du conseil d'administration pour les consultations de 2007 au titre de l'article IV	Second semestre 2007

XI. Évaluation des sauvegardes

La banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Une nouvelle évaluation de ses mesures de sauvegarde a été achevée le 4 novembre 2005. Il en ressort que le dispositif a été amélioré depuis la dernière évaluation, qui a eu lieu en 2002.

La BCEAO publie désormais une série complète d'états financiers vérifiés et des améliorations ont été apportées pour rapprocher les états financiers des normes internationales d'informations financière (IFRS). Par ailleurs, une charte de l'audit interne a été mise en place et des mécanismes ont été établis afin d'améliorer la gestion et la prévention des risques, et le suivi des recommandations des auditeurs internes et externes a été renforcé.

La nouvelle évaluation a permis d'identifier un certain nombre de domaines où des initiatives complémentaires permettraient de consolider les acquis. Les recommandations portent principalement sur l'amélioration de la procédure d'audit externe (notamment l'adoption d'une règle officielle de rotation), l'accroissement de la transparence des états financiers moyennant l'adoption intégrale des IFRS et le renforcement de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

XII. Régime de change et état résumé des restrictions de change

Le Mali est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le système de change, commun à tous les pays membres de l'Union, n'impose pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes. La monnaie commune, le franc CFA, a été rattachée au franc français au taux de 50 francs CFA pour 1 franc français depuis 1948 jusqu'au début de 1994. Le 12 janvier 1994, le franc CFA a été dévalué et la nouvelle parité fixée à 100 francs CFA pour 1 franc français. Le franc CFA est rattaché à l'euro au taux de 655,96 francs CFA pour 1 euro depuis le 1^{er} janvier 1999.

Le 1^{er} juin 1996, le Mali a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI, de concert avec ses partenaires de l'UEMOA. Son régime de change est exempt de restrictions aux paiements et transferts relatifs aux transactions courantes internationales. Le Mali ne pratique pas des taux de change multiples.

Le Mali partage avec les autres membres de l'UEMOA une politique commerciale commune, les décisions essentielles étant prises au niveau infrarégional. Le Tarif extérieur commun (TEC) a été adopté en janvier 2000. Le Mali est en conformité avec le barème tarifaire de l'Union et a effectivement procédé au démantèlement des droits internes. Du fait de la réforme tarifaire de l'UEMOA, le taux du droit de douane simple moyen a été ramené de 22,1 % en 1997 à 14,6 % en 2003 (dernière statistique disponible), le taux maximum étant de 20 %. Les importations au Mali ne sont soumises à aucune restriction quantitative.

Le Mali est signataire de la Convention de Cotonou; de ce fait, les exportations maliennes à destination de l'Union européenne dans son ensemble bénéficient d'un régime préférentiel non réciproque sous forme d'exemption des droits d'importation. Les produits maliens bénéficient d'un régime d'accès préférentiel non réciproque aux marchés des pays développés autres que l'Union européenne en vertu du Système généralisé de préférences. Le Mali est aussi admissible au bénéfice du African Growth and Opportunity Act des États-Unis. Au niveau de l'UEMOA, les exportations maliennes ne rencontrent pas officiellement d'obstacles juridiques ou réglementaires.

XIII. Consultations au titre de l'article IV

Les consultations avec le Mali se tiennent conformément aux dispositions de la décision sur les cycles de consultation approuvée en juillet 2002. Les consultations de 2005 au titre de l'article IV ont été achevées par le Conseil d'administration le 19 décembre 2005 (Rapport du FMI No. 06/73).

XIV. RONC/PEA

S'agissant du PEA relatif à l'initiative PPTE, une mission conduite en mai 2004 a conclu que des progrès avaient été accomplis : le nombre de repères plus rigoureusement définis observés par le Mali est passé de 8 sur 15 (en 2001) à 11 sur 16; des progrès sensibles ont par ailleurs été réalisés dans les domaines où les repères ne sont toujours pas observés. Le rapport propose un plan d'action visant à renforcer les capacités de gestion des finances publiques et à aider ainsi le Mali à observer l'ensemble des 16 indicateurs à moyen terme. Une des grandes priorités relevées par la mission dans de nombreux domaines consiste à aller au-delà du simple contrôle de la conformité aux règles pour mettre plutôt l'accent sur l'efficacité et sur l'efficience axées davantage sur la gestion des risques.

XV. Assistance technique

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD	Services du FMI	Juillet 2001	<i>Assistance pour l'achèvement du module du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) consacré aux finances publiques); préparation d'un projet de Plan d'évaluation et d'action (PEA) concernant la capacité du système de gestion de la dépense publique de suivre les dépenses publiques de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'Initiative PPTE.</i>
FAD	Services du FMI	Février– mars 2002	<i>Assistance pour l'amélioration du système de classification des dépenses.</i>
STA	Expert	Mai 2002	<i>Évaluation des statistiques de finances publiques dans le cadre du projet de mise en vigueur du système général de diffusion des données (SGDD) en Afrique de l'Ouest.</i>

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
STA	Expert	Juin–juil. 2002	<i>Assistance en matière de statistiques de finances publiques dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest.</i>
STA	Expert (AFRISTAT)	Août 2002	<i>Évaluation des statistiques du secteur réel dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest.</i>
STA	Expert	Sept. 2002	<i>Assistance technique en matière de statistiques de finances publiques dans le cadre du projet de mise en vigueur du SGDD en Afrique de l'Ouest.</i>
STA	Services du FMI et experts	Avril 2003	<i>Mission de statistiques multisectorielles.</i>
AFRITAC	Conseiller en gestion de la dette	Nov. 2003 Févr. 2004 Avril 2005	<i>Gestion de la dette extérieure et intérieure et assistance en matière d'émission de titres publics</i>
AFRITAC	Conseiller en contrôle du micro-crédit	Juin 2003 Sept. 2004	<i>Assistance au Ministère des finances pour la mise en place d'une stratégie de contrôle du micro-crédit</i>
FAD	Services du FMI	Janv. 2004	<i>Assistance pour l'amélioration de la mobilisation des recettes, notamment celles provenant du secteur minier.</i>
AFRITAC	Conseiller en gestion des finances publiques	Avril 2004	<i>Participation à la mission d'évaluation PPTE/PEA</i>
AFRITAC	Conseiller en statistiques multi-sectorielles	Juin 2005	<i>Assistance technique en matière de statistiques de finances publiques</i>
LEG	Expert	Août 2005	<i>Aide à l'élaboration d'une loi anti-blanchiment.</i>
AFRITAC	Conseiller en gestion des finances publiques et expert	Août 2005	<i>Comptabilité du Trésor</i>
AFRITAC	Conseiller en contrôle du micro-crédit	Sept. 2005	<i>Assistance au CAS/SFD en vue d'améliorer sa capacité en termes de fonctionnement, de contrôle et d'inspection.</i>
AFRITAC	Conseiller en douanes	Mars 2006	<i>Valorisation en douane.</i>
AFRITAC	Conseiller en statistiques	Mars 2006	<i>Renforcement des statistiques du secteur de l'or.</i>
AFRITAC	Conseiller en statistiques	Mars 2006	<i>Stratégie pour le développement des statistiques des comptes nationaux et des prix à la consommation.</i>
AFRITAC	Expert	Avril 2006	<i>Détermination des prix et de la taxation des carburants.</i>

XVI. Représentant résident

Le poste de représentant résident est actuellement occupé par M. Wane, qui a pris ses fonctions en février 2005. Le titulaire précédent de ce poste, M. Tazi, a été en poste à Bamako de septembre 2002 à octobre 2004.

Appendice II. Mali — Relations FMI – Banque mondiale (au 6 décembre 2005)⁸

A. Partenariat pour la stratégie de développement du Mali

1. La stratégie de développement du Mali met de plus en plus l'accent sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Le CSLP (adopté par les autorités maliennes en mai 2002) fait de la croissance une condition préalable essentielle à la réduction de la pauvreté, et décrit des programmes ayant pour but i) le développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance; ii) le développement humain et l'accès aux services sociaux de base et iii) le développement des infrastructures et l'appui aux secteurs productifs clés. Le Mali souhaite mettre en œuvre une stratégie de croissance tirée par le secteur privé et axée à la fois sur le marché de l'Afrique de l'Ouest et sur le marché mondial.

2. Les services du FMI et de la Banque mondiale entretiennent une relation de collaboration étroite au service des réformes macroéconomiques et structurelles des autorités maliennes, conformément aux directives appelant le FMI et la Banque mondiale à renforcer leur collaboration. Cette collaboration s'est notamment traduite par la participation régulière des services de la Banque mondiale aux réunions des missions du FMI avec les autorités pour les revues des programmes, et par la participation des services du FMI aux missions de politique de développement et aux réunions d'examen interne de la Banque mondiale. Le FMI exerce le rôle de chef de file dans le domaine de la stabilisation macroéconomique, et la Banque mondiale fait de même dans les domaines sociaux et structurels, les deux institutions collaborant étroitement dans certains domaines structurels qui ont une forte incidence sur la stabilité macroéconomique. Le dialogue et la conditionnalité des politiques du FMI sont cohérents avec les programmes structurels convenus avec la Banque mondiale, et la Banque mondiale maintient son dialogue et sa conditionnalité compatibles avec le cadre de développement macroéconomique avalisé par le FMI.

B. Stratégie du Groupe de la Banque mondiale

3. La stratégie du Groupe de la Banque mondiale, exposée dans la stratégie d'aide-pays (SAP) examinée par le Conseil d'administration le 31 juillet 2003 met l'accent sur les trois grands axes proposés dans le CSLP du Mali : i) promotion de la croissance économique; ii) développement des ressources humaines et iii) gestion des finances publiques et gouvernance. Le Mali bénéficie en outre de la stratégie d'assistance à l'intégration régionale de la Banque mondiale (2001), et notamment d'un programme qui vise à connecter le pays au réseau d'énergie électrique ouest-africain (*West Africa Power Pool*), harmoniser les politiques et les cadres réglementaires nationaux (secteurs des télécommunications, de l'agriculture et des finances), mettre en valeur les ressources

⁸ This note is updated on an annual basis with the assistance of World Bank staff

hydrauliques des fleuves Niger et Sénégal, améliorer les axes de transport routier et renforcer le système régional des paiements.

4. L'aide accordée au Mali pour les exercices 2004–2006 s'établit à 400 millions de dollars EU pour le scénario de référence, dont environ 30 % sous forme de dons. Des concours budgétaires annuels de 25 millions de dollars sont fournis par le biais des prêts de politiques de développement (PPD), si la gestion macroéconomique du pays est jugée satisfaisante. À ces contributions viennent s'ajouter des investissements sélectifs destinés aux secteurs de la santé et de l'éducation, au développement des infrastructures ou à appuyer la croissance, et des activités de développement menées par les collectivités. Au cours de l'exercice 2007, la Banque va préparer une nouvelle stratégie d'aide-pays à l'appui du prochain CSLP du Mali (en élaboration au premier semestre 2006). Dans ce contexte, elle prévoit d'aligner son appui budgétaire annuel sur le cycle budgétaire du pays en 2007, éventuellement sous la forme d'un prêt programmatique défini en fonction du CSLP.

5. La SAP comporte également des activités hors prêts. Parmi celles récemment achevées, on peut mentionner une évaluation de la responsabilisation financière du pays, une étude de la croissance macroéconomique et de la variabilité des ressources hydrauliques, la première phase d'une évaluation de la pauvreté, un examen analytique des procédures de passation des marchés et une étude diagnostique intégrée du cadre des échanges commerciaux. Une analyse d'impact du secteur cotonnier sur la pauvreté et sur la situation sociale est en voie d'achèvement. La Banque mondiale a également contribué à la mise en place de cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) pour la santé, l'éducation et les transports, et envisage actuellement d'appuyer l'élaboration d'un cadre semblable pour le secteur de l'agriculture, de l'élevage et des pêches. Les activités prévues au cours des exercices 2006-07 comprennent la préparation d'un memorandum économique sur la croissance et un examen des dépenses publiques.

C. Collaboration FMI–Banque mondiale

6. **Domaines dans lesquels le FMI est chef de file.** Le FMI s'occupe des questions touchant la stabilisation macroéconomique, et notamment de la politique macrobudgétaire, de la politique monétaire, de la politique de change, de la stabilité financière et de la gestion du risque.

7. **Domaines dans lesquels la Banque mondiale est chef de file.** La Banque mondiale s'occupe au premier chef de domaines structurels où les deux institutions exercent une conditionnalité, notamment la réforme du secteur du coton, les privatisations et la réforme de la réglementation (secteurs des télécommunications, des banques, de la finance et de l'énergie), et la réforme des retraites. La Banque mondiale est également le chef de file dans d'autres domaines : compétitivité et diversification du secteur agricole, développement rural (irrigation, routes, soutien aux organisations de producteurs), développement du secteur privé (amélioration des conditions d'investissement, accès aux services aux entreprises, aide aux PME), développement urbain (conservation et remise en état des lieux historiques, développement du marché immobilier et du marché foncier, infrastructures hydrauliques et routières), infrastructure

et politique de transports, réformes du secteur de l'énergie et secteurs sociaux (santé, éducation, et protection sociale, y compris le VIH/SIDA). Les activités de la Banque mondiale dans les secteurs structurels comprennent entre autres des travaux d'analyse et de dialogue sur les politiques de commerce et de croissance qui font partie intégrante du dialogue global sur les politiques économiques. La Banque mondiale collabore, chaque fois que possible, avec d'autres bailleurs (en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et du coton), et pratique une démarche visant à harmoniser l'appui des donateurs aux réformes de la santé et de l'éducation et plus généralement les appuis budgétaires.

8. **Domaines de responsabilité partagée.** La Banque mondiale et le FMI collaborent à l'évaluation de l'utilisation des ressources PPTE. Les deux institutions surveillent également les progrès réalisés en matière de gestion du budget et des dépenses publiques, en mettant toutefois l'accent sur des aspects différents du programme de réformes du gouvernement dans leurs opérations de soutien respectives. La Banque mondiale s'intéresse surtout au renforcement des diverses étapes du système de dépenses publiques — préparation, exécution et mesures de contrôle du budget — à l'appui de l'objectif des autorités de parvenir progressivement à un processus budgétaire fondé sur les résultats et à une meilleure efficacité des dépenses. La Banque fournit son appui au plan national au niveau du ministère des finances (CDMT global, systèmes informatiques intégrés, capacités d'audit, communication des données budgétaires) et des ministères dépeniers (principaux CDMT sectoriels, allocations inter et intrasectorielles), ainsi qu'au niveau des services décentralisés (nomenclature budgétaire, technologies de l'information, renforcement des capacités). Le FMI s'intéresse surtout à la gestion financière, à la gestion des dépenses (notamment au financement des transferts aux organismes parapublics), aux mesures d'amélioration des recettes et aux capacités d'audit. Le tableau 1 résume les domaines de collaboration de la Banque mondiale et du FMI au Mali.

Tableau 1. Collaboration de la Banque mondiale et du FMI au Mali (en cours ou prévue)

Secteur	Conseils spécialisés du FMI	Conseils spécialisés de la Banque mondiale	Principaux instruments
Encadrement et gestion économiques	Politique budgétaire/monétaire; statistiques économiques.	Analyse de la croissance économique.	<i>FMI</i> : critères de réalisation et repères de la FRPC ayant trait aux finances publiques et à la situation monétaire; assistance technique. <i>Banque mondiale</i> : études analytiques.
Réformes budgétaires et réformes des dépenses publiques	Enveloppe budgétaire globale, gestion des dépenses, amélioration des recettes fiscales et non fiscales, réforme des retraites.	CDMT sectoriels (transports et secteurs ruraux), systèmes informatiques intégrés, communication améliorée des données sur l'exécution du budget, évaluation de la responsabilité financière, évaluation de la passation des marchés publics, suivi de la dépense publique (éducation).	<i>FMI</i> : critères de réalisation et repères de la FRPC ayant trait au solde budgétaire global, à la viabilité du régime de retraites; assistance technique. <i>Banque mondiale</i> : cadre de politiques régissant les opérations successives des politiques de développement; appui au renforcement des capacités (CDMT), projet de développement du secteur financier.
Agriculture et développement rural (coton compris)		Stratégie de développement rural, promotion des exportations agricoles, irrigation, routes rurales, développement à l'initiative des collectivités. Coton : stratégie de privatisation, libéralisation des fonctions essentielles, renforcement des capacités des organisations de producteurs.	<i>FMI</i> : critères de réalisation FRPC relatifs à la détermination des prix du coton et repères d'avancement des préparatifs de la privatisation. <i>Banque mondiale</i> : cadre de politiques régissant les opérations successives des politiques de développement – coton et Office du Niger; projet concernant les services agricoles et les organisations de producteurs (agriculture et développement rural); projet de diversification et de compétitivité de l'agriculture (développement de l'agriculture et promotion des exportations agricoles); projet national d'infrastructures rurales (routes et irrigation).
Réformes du secteur social/ surveillance de la pauvreté		Réformes de l'éducation et des services de santé, programme VIH/SIDA, évaluation de la pauvreté, AIPS pour le secteur du coton.	<i>Banque mondiale</i> : projet d'investissement intégré dans le secteur de la santé publique (phase actuelle et phase suivante); programme de dépenses dans le secteur de l'éducation (phase actuelle et phase suivante); projet multi-pays VIH/SIDA.
Privatisations et développement du secteur privé		Stratégie de privatisation (télécommunications, banques, énergie), politique d'établissement des prix, gestion des recettes (mines), services de développement des entreprises (notamment des PME).	<i>FMI</i> : repères FRPC concernant les stratégies de privatisation des secteurs des banques et des télécommunications. <i>Banque mondiale</i> : cadre de politiques régissant les opérations successives des politiques de développement (secteurs financier et cotonnier); projet de développement du secteur financier (condition du cadre de politiques concernant la propriété publique des banques); projet sur les sources de la croissance (télécommunications, mines, climat de l'investissement, PME); Projet d'énergie domestique, et conseils concernant l'entreprise publique d'électricité.
Infrastructures et autres secteurs		Stratégie et programme d'investissement (transports, énergie, eau), étude du secteur urbain.	<i>Banque mondiale</i> : projet d'axe de transport, projet d'infrastructure rurale, énergie domestique et accès universel.
Préparé par les services de la Banque mondiale. Toute question concernant ce document peut être adressée à M ^{me} Gaye (Directrice-pays par intérim, (229) 21 30 17 44), à M ^{me} Wood (Économiste principale, 473-5829), ou à M ^{me} Hader (Chargée des opérations senior, 458-8414).			

Bamako, le 28 juin 2006

Monsieur Rodrigo de Rato
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431
États-Unis

Monsieur le Directeur général,

1. **Les perspectives de l'économie malienne se sont améliorées grâce à** une bonne production céréalière et à l'augmentation des prix et de la production d'or. Nous prévoyons la mise en œuvre du programme de 2006 dans les mois à venir avec un accent particulier sur la préparation du secteur cotonnier aux réformes de privatisation, ainsi que sur les réformes bancaires et budgétaires. Ces actions, soutenues par l'allègement de la dette, sous-tendent nos efforts en vue de réduire considérablement la pauvreté dans le moyen terme.

2. **L'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) de deuxième génération du Mali couvrant la période 2007-11 est en cours et devrait être achevée d'ici fin 2006.** Notre stratégie de croissance, qui revêt une importance critique dans la lutte contre la pauvreté, repose sur l'amélioration du climat des affaires au Mali, en renforçant nos principales infrastructures surtout les axes de transport pour le commerce, et une utilisation efficace de flux accrus d'aide. Nous visons également à assurer la sécurité alimentaire et à développer notre avantage comparatif régional dans le domaine de la production rizicole, de la transformation du coton, de l'exploitation minière, de l'élevage et du tourisme.

I. CADRE MACROÉCONOMIQUE

3. **Les estimations pour 2005 indiquent que la croissance du PIB a été plus forte que prévu :** la récolte céréalière 2005/06, et la production des secteurs de l'or, des télécommunications et de l'énergie électrique ont connu de bonnes performances. Toutefois, la production cotonnière a diminué de 5 % avec la baisse des rendements. La balance des paiements a également affiché des résultats meilleurs que les prévisions pour le compte courant et le solde global, reflétant dans une large mesure un renforcement des termes de l'échange en fin d'année. L'inflation moyenne a atteint 6,4 % en 2005, le niveau le plus élevé depuis dix ans. Cette poussée de l'inflation a été provoquée par des prix très élevés de denrées alimentaires en milieu d'année, suite à la mauvaise récolte de la campagne précédente. Pour 2006, nous prévoyons que la croissance du PIB reviendra à la tendance d'environ 5 %, tandis que l'inflation devrait être ramenée à 2 % compte tenu de la diminution des prix de denrées alimentaires. Le solde budgétaire global (dons compris) devrait s'améliorer en 2006, grâce à l'allègement de la dette envers les créanciers multilatéraux.

Mali — Évolution économique, 2004–06

	2004		2005		2006
	Estimation	Programme	Estimation	Programme	Projection révisée
PIB réel (variation en pourcentage)	2.2	5.4	6.1	5.4	5.1
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,611	2,761	2,831	2,905	3,137
Taux d'inflation moyen	-3.1	5.0	6.4	-1.5	1.9
	(en pourcentage du PIB)				
Recettes totales et dons	21.4	22.2	22.0	24.0	56.8
dont: IADM (consacrées à l'am ^t de la dette)	34.6
Dépenses totales et prêts nets	24.0	26.3	25.2	27.5	25.7
Solde budgétaire global (hors dons)	-6.6	-8.7	-7.3	-9.1	-8.6
Solde budgétaire global (dons compris)	-2.6	-4.1	-3.2	-3.5	31.1
Solde extérieur courant (dons compris)	-8.3	-9.6	-7.0	-7.9	-5.9

Sources : autorités maliennes et estimations et projections du FMI.

II. RÉALISATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

4. **Sur la base des politiques décrites dans cette lettre d'intention supplémentaire et ses annexes, nous sollicitons la conclusion de la quatrième revue du programme appuyé par la FRPC.** Nous demandons une dérogation pour la non-observation à fin mars 2006 du critère de réalisation structurel concernant l'identification par le gouvernement d'un bouquet de réformes paramétriques qui réduiront progressivement le déficit projeté de la caisse des retraites de la fonction publique sur le moyen terme, sur la base des actions correctives décrits ci-dessous (paragraphe 9). Nous demandons i) une modification du critère de réalisation à fin septembre 2006 sur le financement intérieur net afin d'intégrer l'allègement de la dette multilatérale dans le programme et ii) la fixation de critères quantitatifs de réalisation pour la fin mars 2007 (Annexe I). Le septième décaissement au titre de la FRPC sera sujet à une revue qui devrait être conclue à partir du 15 avril 2007. Le Gouvernement pense que les politiques décrites dans la lettre d'intention sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme, mais prendra toutes mesures supplémentaires nécessaires qui s'avèreraient appropriées à cette fin. Le Mali consultera le FMI sur l'adoption de ces mesures, et ce, avant toute révision des politiques décrites dans la lettre d'intention, conformément aux politiques du FMI sur de telles consultations.

A. Exécution du Budget

5. **L'exécution du budget 2005 a été conforme aux objectifs du programme soutenu par le FMI.** L'indicateur de réalisation financier des recettes fiscales a été réalisé, bien que cela soit dû à un recouvrement important de taxes en fin d'année. En raison de lenteurs administratives, nous avons un stock d'impayés sur les

remboursements d'exonérations fiscales et de crédits TVA s'élevant à 18 milliards de FCFA à fin 2005. Les dépenses courantes et le budget d'équipement financé sur ressources intérieures ont été exécutés, à seulement quelques exceptions près, et la masse salariale est restée conforme au programme. Le budget d'investissement financé sur ressources extérieures n'a été exécuté qu'au taux de 78 %, suite à des retards de décaissements d'appuis aux projets, tandis que le financement intérieur (contrepartie nationale) était légèrement en deçà des prévisions du programme. Un montant équivalent à 1 % du PIB a été avancé à la société cotonnière, CMDT, pour couvrir les pertes d'exploitation de la campagne 2004/05 suite à un décret d'avance pris par le gouvernement en décembre 2005.

6. **L'exécution du budget 2006 a commencé avec des difficultés.** Nous avons enregistré des niveaux insuffisants de recouvrement des recettes fiscales au cours du premier trimestre 2006, particulièrement dans le domaine de la TVA et des droits à l'importation, et nous avons contenu les dépenses en conséquence. Nous nous engageons à combler le déficit de recettes dans les mois à venir, grâce à la mise en œuvre des mesures suivantes : i) application des règles d'origine des importations en provenance de l'UEMOA, ii) élargissement de la base de taxation de l'impôt spécial sur certains produits (ISCP) à travers l'application de la directive de l'UEMOA en la matière, iii) application du Programme de Vérification des Importations, en particulier pour traiter les conteneurs en groupage au droit réel, et (iv) limitation des exonérations. En avril 2006, nous avons reçu une assistance technique du FMI pour la conception d'un mécanisme non discrétionnaire pour la fixation des prix et des taxes sur les hydrocarbures, occasionnant un léger retard dans l'introduction du mécanisme (repère structurel pour fin mars 2006). Nous envisageons un manque à gagner au niveau des recettes de privatisation (voir paragraphe 17) qui sera comblé par une diminution des dépenses de restructuration des entreprises et la mobilisation d'autres financements intérieurs.

7. **Nous sommes engagés à examiner les questions d'administration fiscale liées aux exonérations fiscales et aux remboursements de crédits TVA.** En 2006 nous assurerons un suivi trimestriel des exonérations totales accordées et des montants à rembourser (remboursements de TVA et exonérations fiscales). Pour ce qui est des encours de remboursements, nous avons établi un calendrier de paiement qui est cohérent avec le budget 2006. Pour l'avenir, nous nous efforcerons d'apurer le stock restant de crédits TVA et autres taxes dans le budget 2007, et de limiter les exonérations à celles prévues par les codes existants à compter de janvier 2007.

B. Allègement de la dette et stratégie de financement

8. **L'approbation de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) fournit d'importantes économies sur le service de la dette à moyen terme** que nous comptons consacrer à l'accélération de la mise en œuvre des priorités de notre stratégie de réduction de la pauvreté. Nous proposerons des amendements au budget 2006, en consultation avec les services de la Banque mondiale et du FMI, en vue de réaffecter les économies réalisées sur le service de la dette 2006 suite à l'allègement de la dette par la

Banque mondiale et le FMI. Ce montant s'élève à 13 milliards de FCFA, (0,4 % du PIB). L'utilisation de l'allègement de la dette du Fonds africain de développement sera examinée lorsqu'il aura été approuvé, en tenant compte de la situation budgétaire du moment. Notre stratégie de financement budgétaire demeure basée sur le principe d'obtention uniquement de dons et de prêts extérieurs fortement concessionnels pour sauvegarder la viabilité de la dette.

C. Réformes structurelles ayant une incidence budgétaire

9. **Un bouquet spécifique de réformes paramétriques du système de retraite de la fonction publique (CRM) a été identifié** (remplissant avec retard un critère de réalisation structurel fin mars 2006). Le 21 juin 2006, le Conseil des ministres a approuvé un bouquet de réformes qui va réduire progressivement le déficit financier de la CRM à moyen terme et qui sera transmis au Conseil supérieur de la fonction publique. Cette réduction se fera à travers différents paramètres tels que le taux de cotisation, l'âge de la retraite et le niveau des prestations. En mars 2006, une étude actuarielle de l'Institut national de prévoyance sociale pour les employés non fonctionnaires du secteur public et du secteur privé a été achevée. Si le système connaît actuellement un excédent (en incluant à la fois les pensions et les autres régimes de prévoyance), on prévoit toutefois, à partir de 2009, des déficits. En conséquence, nous sommes engagés dans la définition d'un bouquet de réformes paramétriques consensuelles avec les partenaires sociaux qui permettra de réaliser les conditions d'équilibre de l'ensemble des régimes et de pérenniser le système.

10. **Notre plan d'action à moyen terme pour l'amélioration et le renforcement de la gestion des finances publiques contribuera à une utilisation efficace des ressources de l'aide et de l'IADM.** Pour ce faire, le projet d'informatisation du ministère des finances sera finalisé à fin décembre 2006 en intégrant les bases de données dans la chaîne des dépenses (ex. engagements, ordonnancements, etc.). À la fin décembre 2006, tous les centres du service des impôts à Bamako seront informatisés et les régies de recettes seront connectées en réseau électronique (nouveau repère structurel). Nous renforcerons les contrôles à priori et à posteriori, notamment pour assurer l'effectivité des prestations fournies aux services publics.

11. **L'harmonisation de l'aide progresse, selon les principes de la Déclaration de Paris.** En mars 2006, nous avons signé un accord cadre avec les partenaires extérieurs dont l'objectif est d'intégrer l'appui budgétaire dans un cadre pluriannuel prévisible et d'évaluer conjointement les progrès accomplis. Nous allons conduire une analyse des dépenses publiques et de responsabilité financière (PEFA) avec nos partenaires, avec pour objectif d'en appliquer les principales recommandations dans le budget 2007.

D. Renforcement du système financier

12. **Nous demeurons engagés en faveur du renforcement du rôle du secteur privé dans le système bancaire** en vue d'améliorer la concurrence, d'accroître l'intermédiation financière et de réduire les risques budgétaires. À cette fin, nous comptons : i) lancer un

appel d'offres relatif à la cession des parts de l'État dans la Banque internationale du Mali d'ici à fin décembre 2006, suite à la décision de la Cour Suprême d'avril 2006 qui a affirmé la validité des actions de l'État, et ii) relancer la BCEAO, avant fin juin 2006, afin de définir une stratégie pour la vente parallèle des parts détenues par les deux parties dans la Banque de développement du Mali.

13. La détérioration de la qualité du portefeuille des crédits à l'économie des banques en 2005 est une source de préoccupation pour les autorités maliennes. Une restructuration réussie de la Banque de l'habitat du Mali (BHM) est un élément clé pour le renforcement du portefeuille de crédit du système bancaire. En novembre 2005, le gouvernement a mené une recapitalisation de la BHM pour un montant de 22 milliards de FCFA à travers la conversion de dépôts en fonds propres. Pour mener à terme le plan de restructuration et réussir à attirer les investisseurs privés vers la banque, nous avons nommé un nouveau président directeur général, et installé un comité de suivi incluant la BCEAO et le Ministère des finances. Sur la base d'un plan d'action existant, la nouvelle direction vise à i) mettre en place des contrôles internes (audit interne, commission de prêts et autres procédures internes) sur la base des recommandations d'un consultant engagé par les autorités maliennes, et ii) prendre des mesures afin de renforcer la position de la banque en termes de liquidités à travers le recouvrement des avoirs, des lignes de crédit et le contrôle des coûts.

E. Réformes des entreprises publiques et développement du secteur privé

14. La réforme du secteur du coton a été relancée à nouveau en décembre 2005 avec une large participation des acteurs. Les actionnaires de la CMDT ont adopté une stratégie en vue de sa privatisation en 2008 (satisfaisant ainsi un repère structurel du programme) et le Conseil des ministres a approuvé un calendrier détaillé révisé pour le processus de réforme. L'exécution du processus s'est généralement poursuivie comme prévu par le calendrier. Le 09 mars 2006, le Conseil des ministres a décidé du principe d'un zonage prévoyant l'institution de quatre sociétés privées d'égrenage dans la zone cotonnière du Mali. Le Schéma Opérationnel sera élaboré en mai-juin 2006. À l'issue des concertations avec les partenaires, il sera soumis à l'approbation du Conseil des ministres en septembre 2006 (repère structurel). Le processus de recrutement d'un conseiller pour la privatisation a démarré, et la finalisation du contrat avec un conseiller est prévue d'ici mars 2007 (nouveau repère structurel).

15. La situation financière à court terme de la CMDT s'est stabilisée, bien que des problèmes demeurent. Les problèmes de trésorerie ont été allégés par des avances qui se sont élevées à 28,2 milliards de FCFA (soit 1 % du PIB) sur le budget 2005. Les pertes d'exploitation pour la campagne cotonnière 2005/06 seront, selon les projections, de 7,5 milliards de FCFA (contre 53 milliards de FCFA) en raison de l'augmentation du cours international, de la baisse des prix aux producteurs et du contrôle des coûts. Une baisse de la production provoquée par la réduction des rendements et une baisse des prix du coton graine ont affecté négativement les résultats financiers. En février 2006, le Gouvernement a approuvé la création d'une commission chargée de surveiller régulièrement les opérations financières de la CMDT (repère structurel fin décembre

2005). Cette commission qui s'est déjà réunie en mai 2006, se réunira statutairement au moins une fois par trimestre. Les arriérés sur la dette extérieure à moyen et à long terme ont été réduits.

16. **La CMDT devrait enregistrer des pertes modérées en 2006/07 sur la base des projections actuelles de revenus et de coûts** (y compris l'application du protocole d'accord sur le mécanisme de prix). Le 2 mai 2006, les acteurs ont convenu de fixer, conformément au mécanisme, le prix initial au producteur pour le coton graine à 165 FCFA/kg. Sur la base des résultats financiers de 2005, une recapitalisation par les actionnaires sera nécessaire au milieu de 2006.

17. **La privatisation d'autres sociétés du secteur non financier est en cours.** La sélection d'un conseiller à la privatisation pour la vente d'une majorité des actions dans la société de télécommunications (SOTELMA) à un partenaire stratégique est presque achevée. Toutefois la vente ne sera probablement pas réalisée en 2006. Une tentative pour la vente de la majorité des actions de la société de produits pharmaceutiques (UMPP) à un partenaire stratégique n'a pas abouti du fait d'un manque d'intérêt des acheteurs; la liquidation des actifs de la société de produits chimiques (SMPC) est en cours.

18. **Dans le secteur de l'électricité, nous prenons des mesures destinées à maintenir la viabilité commerciale de l'Énergie du Mali (EdM).** Sur la base d'un plan stratégique pour EdM approuvé en janvier 2006, nous avons : i) lancé un audit de gestion pour 2000-05; et ii) ordonné une étude tarifaire. Toutefois, ces actions ont duré plus longtemps que prévu initialement (repère structurel de mai 2006). Nous prévoyons maintenant l'achèvement de l'audit de gestion et de l'étude tarifaire d'ici décembre 2006. Néanmoins, la situation financière d'EdM paraît soutenable pendant le temps qu'il faut pour réviser la stratégie commerciale de la société. Le déficit d'exploitation non audité pour 2005 est de 3,1 milliards de FCFA, et l'on s'attend à ce que ce montant soit ramené à 2,3 milliards de FCFA dans le compte d'exploitation de 2006 (y compris les exonérations fiscales sur les hydrocarbures).

19. **Le Conseil présidentiel pour l'investissement de 2006 a décidé de mettre l'accent sur l'amélioration de l'environnement des affaires.** Un plan d'action vise à réduire les coûts de transactions pour la création d'entreprise, à simplifier l'obtention des licences, à réduire les restrictions aux recrutements et licenciements et à simplifier le paiement des taxes. D'ici fin décembre 2006, nous créerons un guichet unique pour toutes les procédures administratives liées aux nouveaux investissements situés à L'Agence pour la promotion des investissements du Mali (APIM) (nouveau repère structurel).

Cordiales salutations,

/s/

Abou-Bakar Traoré
Ministre de l'économie et des finances

Pièce jointe I : Annexe I. Mali — Critères de réalisation et indicateurs pour le programme au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance, Mars 2005–Décembre 2005 1/

	2005							
	Mars		Juin		Septembre		Décembre	
	Critère de réalisation	Réalisé	Objectifs indicatifs	Réalisé	Critère de réalisation	Réalisé	Objectifs indicatifs	Prov.
(en milliards de FCFA)								
Critères de réalisation et repères								
Plafond de la variation du financement intérieur net de l'État 2/	19,9		-14,9		-4,5		-2,0	
Critère de réalisation ajusté et réalisation 2/	12,1	6,4	10,4	-1,2	15,3	-3,3	18,2	-7,4
Variation cumulée des arriérés de paiements extérieurs 2/ 3/ Intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouveaux crédits extérieurs d'un an ou plus contractés ou garantis par l'État à des conditions non concessionnelles 2/ 3/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouveaux crédits extérieurs à court terme (moins d'un an) contractés ou garantis par l'État 3/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Indicateurs financiers de réalisation								
Recettes fiscales cumulées 4/	94,4	100,3	198,1	206,9	318,4	322,0	430,0	446,2
Masse salariale cumulée 2/	33,9	31,9	70,1	64,7	105,2	96,9	140,2	137,8
Solde budgétaire global de base 4/	5,9	20,0	-8,4	23,1	-18,0	14,1	-28,6	-6,2
Pour mémoire :								
Aide budgétaire extérieure au cours de l'année 5/	0,0	10,5	60,5	23,3	70,5	43,6	80,2	64,3
Allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE	6,6	7,0	15,6	14,6	23,4	21,9	31,2	30,0
Dépenses financées sur ressources PPTE	6,3	4,0	14,8	13,9	22,2	15,4	26,8	29,8
Reliquat ressources PPTE	0,2	2,9	0,8	0,6	1,2	6,4	4,3	0,1

1/ Chiffres cumulés depuis le début de l'année. Voir le protocole d'accord technique pour les explications et les définitions.

2/ Maximum

3/ Ces critères de réalisation seront suivis sur une base continue.

4/ Minimum.

5/ À l'exclusion des ressources du FMI et de l'initiative PPTE.

Pièce jointe I : Annexe I Mali — Critères de réalisation et indicateurs pour le programme au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance, Mars 2006–Mars 2007 1/

	2006						2007	
	Mars		Juin		Septembre		Décembre	
	Critère de réalisation	Réalisé	Objectifs indicatifs	Réalisé	Critère de réalisation	Réalisé	Objectifs indicatifs	Réalisé
(en milliards de francs CFA)								
Critères de réalisation et repères								
Plafond de la variation du financement intérieur net de l'Etat 2/	-23,0		-81,9		-96,5		-90,9	-107,8
Critère de réalisation ajusté et réalisation 2/	-9,5	-65,4
Variation cumulée des arriérés de paiements extérieurs 2/ 3/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouveaux crédits extérieurs d'un an ou plus contractés ou garantis par l'Etat à des conditions non concessionnelles 2/ 3/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nouveaux crédits extérieurs à court terme (moins d'un an) contractés ou garantis par l'Etat 3/	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Indicateurs financiers de réalisation								
Recettes fiscales cumulées 4/	109,3	92,8	218,7	..	350,0	..	469,9	588,4
Masse salariale cumulée 2/	29,8	33,4	74,5	..	111,8	..	149,0	189,7
Solde budgétaire global de base 4/	36,0	6,3	19,2	..	24,9	..	-7,9	4,6
Pour mémoire :								
Aide budgétaire extérieure au cours de l'année 5/	18,4	2,1	43,1	..	63,4	..	81,7	93,5
Allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE	4,9	5,9	8,8	..	12,2	..	12,4	15,4
Dépenses financées sur ressources PPTE	7,2	5,2	8,8	..	12,2	..	12,4	15,4
Reliquat ressources PPTE	-2,3	0,6

1/ Chiffres cumulés depuis le début de l'année 2006 (y compris pour mars 2007). Incluant l'impact de l'ADMI à partir du deuxième trimestre de l'année 2006.

2/ Voir le protocole d'accord technique pour les explications et les définitions.

3/ Maximum

4/ Ces critères de réalisation seront suivis sur une base continue.

5/ Minimum.

6/ À l'exclusion des ressources du FMI et de l'initiative PPTE.

Pièce jointe I : Annexe II. Mali — Mesures structurelles, 2005–07

Mesures	Date	Statut
Critères de réalisation		
1. Identification par le gouvernement d'un paquet spécifique de réformes paramétriques qui permettront de réduire progressivement le déficit prévisionnel de la CRM de son niveau actuel, sur le moyen terme, comme indiqué dans le paragraphe 24 de la lettre d'intention des 2 ^e et 3 ^e revues.	Fin mars 2006	Non observé. Le gouvernement a approuvé un bouquet avec retard le 21 juin 2006.
Repères structurels		
1. Évaluation de l'impact des réformes paramétriques sur la situation financière de la CRM à moyen terme.	Fin-déc. 2005	Observé
2. Création d'un comité pour la surveillance régulière des opérations de trésorerie de la CMDT.	Fin-déc. 2005	Achevé avec retard en février 2006. Le comité se réunit une fois par trimestre et comprend tous les administrateurs de la CMDT
3. Approbation par les actionnaires de la CMDT d'une stratégie pour la privatisation de la CMDT en 2008, comme défini au paragraphe 32 de la lettre d'intention pour les 2 ^e et 3 ^e revues de la FRPC.	Fin-déc. 2005	Observé
4. Introduction par arrêté d'un mécanisme pour la détermination des prix des produits pétroliers lié aux cours mondiaux, conformément aux estimations du budget 2006 pour les droits d'accise sur les hydrocarbures.	Fin mars 2006	Non observé. Retardé, en attente de l'achèvement de l'assistance technique d'AFRITAC fournie en avril 2006.
5. Publication d'un appel d'offres relatif à la cession des parts de l'État dans la Banque internationale du Mali, pour autant qu'aucun obstacle juridique ne subsiste.	Fin-mars 2006	En cours. Décision rendue par la Cour Suprême le 18 avril 2006, confirmant la validité des parts détenues par l'État. Retardé à fin 2006.
6. Achèvement d'un audit de gestion de l'Énergie du Mali, ainsi que d'une évaluation de la situation financière et d'une révision du mécanisme de fixation des tarifs afin de résoudre les problèmes de gestion de trésorerie.	Fin mai 2006	En cours. Recrutement des consultants en cours. Retardé à fin décembre 2006.

Pièce jointe I (fin) : Annexe II. Mali — Mesures structurelles, 2005–07

Mesures	Date	Statut
7. Achèvement de la recapitalisation de la Banque de l'habitat (BHM) avec l'objectif d'assurer une participation significative du secteur privé.	Fin juin 2006	En cours. Recapitalisée en novembre 2005. Direction changée le 21 juin 2006 et création d'un comité de surveillance comprenant la banque centrale pour renforcer la gestion et l'exploitation de la banque.
8. Approbation par le Conseil des ministres d'un schéma opérationnel pour la privatisation de la CMDT en 2008.	Fin sept. 2006	En cours. Le consultant chargé de l'élaboration du schéma opérationnel a été recruté en mars 2006.
9. Présentation à l'Assemblée nationale, avec le budget 2007, d'un projet de loi autorisant les réformes paramétriques et d'un projet de décret visant à éliminer progressivement le déficit prévisionnel de la CRM sur le moyen terme.	Fin sept. 2006	En cours. Reporté depuis décembre 2005, pour prendre en compte les retards liés aux activités de préparation.
10. Interconnexion des régies de recettes, en particulier la Direction Générale des Douanes et la Direction Générale des Impôts.	Fin déc. 2006	Nouveau repère structurel
11. Lancement d'un guichet unique pour de nouveaux investisseurs	Fin déc. 2006	Nouveau repère structurel
12. Publication du contrat du conseiller pour la privatisation de la CMDT.	Fin mars 2007	Nouveau repère structurel

Pièce jointe I : Annexe III. Protocole d'accord technique (PAT)

28 juin 2006

1. Ce protocole d'accord définit les repères et les critères de réalisation du programme soutenu par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Il fixe également la périodicité et les délais maxima de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi dudit programme. Ce protocole d'accord remplace le protocole d'accord figurant dans le Rapport du FMI No. 06/73 et diffère de ce dernier de la manière suivante: il supprime le facteur de correction pour le financement intérieur net relatif à la différence entre le montant des ressources PPTE programmé et le montant dépensé.

DÉFINITIONS

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la République du Mali et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'étant pas dans le champ du TOFE.

3. Les définitions de la «dette» et des «emprunts concessionnels» retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont les suivantes :

- (a) Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure (décision du Conseil d'administration du FMI n° 12274-(00/85) (24 août 2000)).
- (b) Un prêt est réputé concessionnel si, à la date initiale de signature de contrat, le ratio entre la valeur actuelle du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente moins de 65% (soit un élément don supérieur à 35%). Les taux d'intérêt de référence utilisés dans cette évaluation sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Pour les dettes de maturité supérieure à 15 ans, le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément de don. Pour les maturités plus courtes, le taux à utiliser sera le taux de marché de référence à six mois.

I. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Plafond sur le financement intérieur net à l'État

4. Le critère de réalisation quantitatif clé est le financement intérieur net à l'État défini comme la somme i) de la position nette du gouvernement telle que définie ci-dessous, ii) des autres créances et dettes du gouvernement vis-à-vis des institutions bancaires nationales, et iii) des financements non bancaires de l'État.

5. Le crédit bancaire net à l'État est calculé par la BCEAO et les financements non bancaires par le Trésor public, dont les chiffres font foi dans le cadre du programme.
6. La position nette du gouvernement est définie comme le solde entre les dettes et les créances du gouvernement vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ de la position nette du gouvernement est celui utilisé par la BCEAO et conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État qui est plus large que celle précisée au paragraphe 2 et inclut les collectivités locales, et certains projets et établissements publics à caractère administratif. Les créances du gouvernement incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales, des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes du gouvernement à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières. Les dépôts au titre du Fonds de stabilisation du coton et les titres d'État détenus hors du système bancaire malien ne sont pas inclus dans le calcul de la position nette du gouvernement.
7. Le financement non bancaire de l'État inclut, en particulier, les bons et obligations du Trésor détenus en dehors des institutions bancaires nationales et les recettes découlant de la vente d'actifs de l'État. Ces recettes découlant de la vente d'actifs de l'État sont définies comme les revenus, effectivement encaissés durant l'année budgétaire, de la vente de tout ou partie des actions détenues par l'État dans des entreprises privatisées. Dans le cas où les paiements relatifs à ces transactions de vente sont projetés s'étaler au-delà de l'année budgétaire, le reliquat sera inclus dans le calcul du financement non bancaire de l'État dans chacune des années suivantes, conformément à l'échéancier annuel des paiements attendus.

Facteur de correction

8. Le plafond sur la variation du crédit intérieur net à l'État fera l'objet d'une correction si l'aide budgétaire extérieure est supérieure ou inférieure aux prévisions du programme. L'aide budgétaire est définie comme les dons et prêts et les opérations d'allègement de la dette (hors dons et prêts projets, ressources FMI et allègement de la dette au titre du PPTE). Le facteur de correction est limité à 25,0 milliards de francs CFA. Ces plafonds et l'aide budgétaire programmée sont inclus dans l'Annexe I de la Lettre de décembre.

B. La non-accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

9. L'encours des arriérés de paiements extérieurs est défini comme la somme des paiements dus et non payés sur les engagements extérieurs de l'État et la dette extérieure détenue ou garantie par l'État. La définition de dette extérieure présentée au paragraphe 3(a) s'applique ici.
10. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de

renégociation ou de rééchelonnement. Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs sera appliqué sur une base continue pendant la durée du programme.

C. Plafond sur la dette extérieure non-concessionnelle à échéance d'un an ou plus récemment contractée ou garantie par l'État et/ou les entreprises publiques

11. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure (décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), amendée par la décision du Conseil d'administration n° 12274-(00/85) (24/08/2000)) mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue.

12. Le concept de gouvernement utilisé pour ce critère de réalisation inclut l'État comme défini au paragraphe 2, les établissements publics à caractère administratifs (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et les collectivités locales.

13. À partir de la date de la conclusion du programme par le Conseil d'administration du FMI, un plafond de zéro est fixé pour les emprunts à des conditions non concessionnelles. Ce critère de réalisation est suivi sur une base continue.

14. Le gouvernement s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus, ayant un élément de libéralité inférieur à 35 % (calculé en utilisant les taux d'intérêt de référence correspondant aux devises d'emprunt fournis par le FMI). Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux financements accordés par le Fonds monétaire et aux bons du Trésor et obligations émis en franc CFA sur le marché régional de l'UEMOA.

D. Plafond sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par le gouvernement et/ou des entreprises publiques

15. La définition au paragraphe 12 s'applique également à ce critère de réalisation.

16. La dette extérieure à court terme est la dette d'une durée contractuelle inférieure à un an. Les crédits liés aux importations, les emprunts extérieurs de la CMDT garantis par les recettes d'exportation de coton, et les opérations d'allègement de la dette sont exclus de ce critère de réalisation. Les bons du Trésor et obligations émis en franc CFA sur le marché régional de l'UEMOA sont également exclus de ce critère de réalisation.

17. Dans le cadre du programme, le gouvernement et les entreprises publiques s'engagent à ne pas contracter, garantir ou avaliser la dette extérieure non concessionnelle à court terme.

18. Ce critère de réalisation est suivi sur une base continue.

II. INDICATEURS QUANTITATIFS DE RÉALISATION

19. Le programme comprend aussi des indicateurs portant sur les recettes fiscales de l'État, sur la masse salariale de la fonction publique et sur le solde budgétaire de base.

A. Niveau plancher sur les recettes fiscales

20. Les recettes fiscales de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE. Le gouvernement communiquera mensuellement les recettes fiscales aux services du FMI dans le cadre du TOFE. Les indicateurs quantitatifs de réalisation pour les recettes fiscales sont inclus dans l'Annexe I de la Lettre de décembre.

B. Plafond sur la masse salariale

21. La masse salariale comprend toutes les dépenses publiques au titre des salaires, primes et autres allocations ou avantages sociaux consentis aux fonctionnaires employés de l'État, aux militaires et autres forces de l'ordre et inclut les dépenses occasionnées par les contrats spéciaux et autres emplois à caractère temporaire ou permanent de l'État. Le gouvernement transmettra mensuellement la masse salariale aux services du FMI dans le cadre du TOFE. Les indicateurs quantitatifs sur la masse salariale sont inclus dans l'Annexe I de la Lettre de décembre.

C. Niveau plancher sur le solde budgétaire de base hors dépenses PPTE

22. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre les recettes totales, hors dons et recettes de privatisation, et les dépenses totales augmentées des prêts nets, hormis la part des dépenses d'investissement financée par les créanciers ou donateurs extérieurs et les dépenses PPTE. Les planchers pour les indicateurs de réalisation relatifs au solde budgétaire de base hors dépenses PPTE sont inclus dans l'Annexe I de la Lettre de décembre.

III. MESURES STRUCTURELLES

23. L'Annexe II à la lettre d'intention supplémentaire décrit les mesures structurelles retenues comme mesures préalables, critères de réalisation et repères structurels pour 2004-06. Ce tableau contient les informations relatives aux dates de mise en œuvre des réformes structurelles envisagées.

24. Les informations concernant la mise en place des critères et repères structurels seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de sa mise en application.

IV. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

25. Dans le but de faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations telles que définies dans le tableau résumé suivant.

RÉSUMÉ DES DONNÉES À TRANSMETTRE

Type de données	Tableaux	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Révisions des comptes nationaux	Variable	8 semaines après la révision
Finances publiques	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
	Position nette du gouvernement (y compris la situation des comptes des autres établissements publics auprès du système bancaire) et détail des financements non bancaires.	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines (provisoire); fin de mois +6 semaines (définitive)
	TOFE du gouvernement central et TOFE consolidé	Mensuelle	Fin du mois + 3 semaines (provisoire); fin du mois +6 semaines (définitive)
	Détail des recettes et dépenses dans le cadre du TOFE.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Distinguer les dépenses financées sur les ressources PPTE.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Recettes fiscales dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Masse salariale dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde budgétaire de base dans le cadre du TOFE	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Formule de fixation du prix des produits pétroliers, recettes de la taxation des produits pétroliers et subsides payés	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Opérations de trésorerie de la CMDT	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
Données monétaires et financières	Situation résumée de la BCEAO, situation résumée des banques, situation des institutions monétaires	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines (provisoire); fin du mois + 8 semaines (définitive)
	Avoirs et engagements extérieurs de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Ratios prudentiels bancaires	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Balance des paiements	Balance des paiements	Annuelle
Révisions de la balance des paiements		Variable	8 semaines après chaque révision
Dette extérieure	Détail de tous les nouveaux emprunts extérieurs	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
	Service de la dette distinguant l'amortissement, la charge d'intérêts et les allègements obtenus au titre du PPTE	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines
CSLP	Part des dépenses de réduction de la pauvreté	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines
	Part de l'éducation primaire dans le total des dépenses allouées au secteur de l'éducation	Trimestrielle	Fin du trimestre + 4 semaines
	Taux brut de scolarisation et sa répartition entre garçons et filles	annuelle	Début de l'année scolaire suivante + 1 mois (final)
	Pourcentage de la population ayant accès aux structures sanitaires dans un rayon de 15 kilomètres.	annuelle	Fin de l'année + 2 mois
	Taux d'accouchements assistés	annuelle	Fin de l'année + 2 mois
	Taux de vaccination DTCP3 des enfants de moins d'un an.	annuelle	Fin de l'année + 2 mois



Communiqué de presse n° 06/158 (F)
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 19 juillet 2006

Fonds monétaire international
Washington DC 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue prévue dans le cadre de l'accord FRPC avec le Mali et approuve un décaissement de 2,0 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé le 14 juillet 2006 la quatrième revue prévue dans le cadre de l'accord avec le Mali au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). L'achèvement de cette revue, selon la procédure du défaut d'opposition,⁹ permet le décaissement d'une autre tranche de 1,3 million de DTS (environ 2,0 millions de dollars EU, ou 1,4 % de la quote-part du Mali au FMI) au titre de l'accord (voir [communiqué de presse no. 04/125](#)), ce qui portera le montant total tiré au titre de l'accord à 6,7 millions de DTS (environ 9,8 millions de dollars EU).

En achevant la revue, le Conseil d'administration a accordé au Mali une dérogation pour le non-respect du critère de réalisation structurel relatif à la réforme des retraites dans la fonction publique.

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI à l'intention des pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC se fondent sur une stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le pays, adoptée à la suite d'un processus participatif faisant intervenir la société civile et les partenaires au développement, et décrite dans un DSRP. Ces dispositions visent à garantir que les programmes appuyés par la FRPC s'accordent avec un ensemble de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales qui favorisent la croissance et font reculer la pauvreté. Les prêts de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 % par an et remboursables sur 10 ans, avec un délai de remboursement du principal de 5 ans ½.

⁹ Le Conseil d'administration prend des décisions par défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans entretiens formels.